

# 2025

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES



ARCHIPEL DE THAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025

# **SOMMAIRE**

## **I. PREAMBULE**

## **II. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

- A. Environnement économique international
- B. Environnement économique national

## **III. LOI DE FINANCES POUR 2025**

- A. Prévisions et hypothèses économiques retenues
- B. Principales dispositions intéressant les collectivités locales

## **IV. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'AGGLOMERATION EN 2025**

- A. Section de fonctionnement
- B. Section d'investissement
- C. Principaux indicateurs financiers
- D. Situation budgétaire agrégée 2025

## **V. DETTE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE**

## **VI. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS**

## **VII. FOCUS BUDGETS ANNEXES**

## **VIII. PROSPECTIVE FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL**

## **IX. BUDGET SOUS LE PRISME DU CLIMAT**

## I. PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel dans la gouvernance politique de notre EPCI en ce sens qu'il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget

Il constitue en cela un moment important de la vie démocratique locale durant lequel l'ensemble des conseillers communautaires peut, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur vision de l'action publique.

En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques qui en découlent.

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie ainsi sur le présent rapport qui présente, notamment :

- **Le contexte économique et législatif dans lequel va s'inscrire le vote du budget de notre EPCI** et qui est particulièrement incertain, tant sur le plan international que sur le plan national, même si la loi de finances pour 2025 a finalement été promulguée le 14 février 2025 ;
- **Les grandes orientations budgétaires proposées pour Sète Agglopôle méditerranée en 2025** en fonctionnement et en investissement : c'est notamment l'occasion de présenter les choix en terme de fiscalité et d'évolution des dépenses de fonctionnement et le volume envisagé pour les dépenses d'équipement.
- **Des éléments de prospective financière et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée** : ces informations doivent permettre au conseil communautaire de mesurer les perspectives et capacités financières de l'agglomération dans un horizon pluri annuel.
- **Des informations relatives aux ressources humaines** de Sète agglopôle méditerranée et notamment la politique de gestion des effectifs, le temps de travail, le niveau de masse salariale.
- **Une lecture sous le prisme** du climat visant à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique

## II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

### A. Environnement économique international

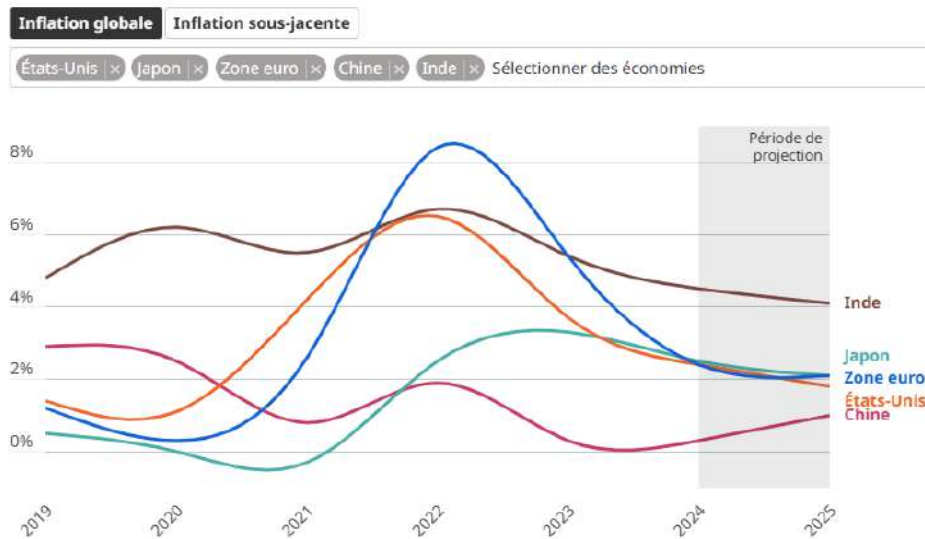
Selon l'OCDE, en 2025, la croissance du PIB mondial devrait atteindre 3,2 %, soit un niveau stable au regard de la croissance anticipée à fin 2024 (3,2 %).

Pour la zone euro, les estimations sont à environ +0,8% en 2024 et +1,1% à 1,3% en 2025, selon les organismes.

L'inflation globale atteindrait 3,3 % dans les pays du G20 et atteindrait progressivement les objectifs des banques centrales sous l'effet du recul des prix des biens alimentaires et de l'énergie ainsi que du resserrement des politiques monétaires. Notons que l'intervention des banques centrales aura pesé sur la croissance des pays du G20 en 2024. En effet, les banques centrales en augmentant les taux d'intérêt pour réduire l'inflation ont, en parallèle, renchéri le coût du crédit et pesé sur une des principales variables de la croissance à court terme soit le niveau d'investissements des ménages et des entreprises.

#### L'inflation reflue vers les objectifs des banques centrales

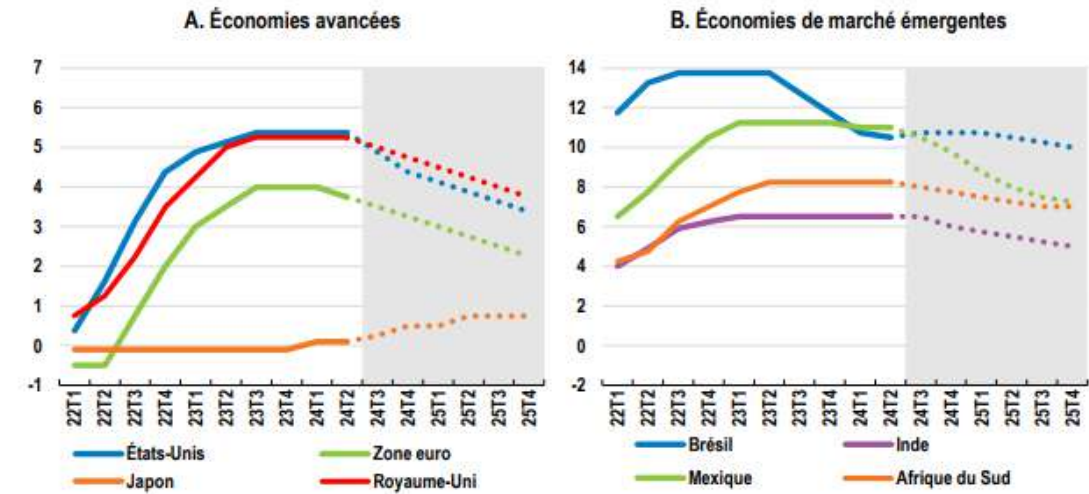
Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

Graphique 10. Les taux d'intérêt directeurs devraient diminuer progressivement

Taux d'intérêt directeurs, en pourcentage



Note : La partie A représente le point médian de la fourchette retenue comme objectif pour les fonds fédéraux aux États-Unis et le taux de la facilité de dépôt pour la zone euro.  
Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 116 ; et calculs de l'OCDE.

B. Environnement économique national

En France, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, le 9 juin 2024, a provoqué « un choc d'incertitude ». L'écart de taux souverains entre la France et l'Allemagne, qui s'établissait depuis plusieurs mois aux environs de 50 points de base, a brusquement augmenté et oscille depuis entre 70 et 80 points de base. Cette incertitude se traduit à l'occasion du vote du budget de l'Etat qui a été adopté à l'aide de la procédure du 49-3. L'instabilité politique devrait donc peser à court et moyen terme sur les anticipations des agents économiques : « En brouillant les anticipations des agents économiques et en provoquant des comportements attentistes, une telle situation est susceptible de peser sur l'économie réelle »<sup>1</sup>.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

|                                              | 2022 | 2023 | 2024  | 2025  | 2026  |
|----------------------------------------------|------|------|-------|-------|-------|
| PIB réel                                     | 2,6  | 1,1  | 1,1   | 1,2   | 1,5   |
|                                              | —    | 0,2  | 0,3   | 0,0   | - 0,1 |
| IPCH                                         | 5,9  | 5,7  | 2,5   | 1,5   | 1,7   |
|                                              | —    | 0,0  | 0,0   | - 0,2 | 0,0   |
| IPCH hors énergie et alimentation            | 3,4  | 4,0  | 2,5   | 2,3   | 1,9   |
|                                              | —    | 0,0  | 0,0   | 0,1   | 0,0   |
| Taux de chômage en fin d'année <sup>a)</sup> | 7,1  | 7,5  | 7,5   | 7,6   | 7,3   |
|                                              | —    | 0,0  | - 0,1 | - 0,3 | - 0,3 |

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.  
a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.  
Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

L'évolution du PIB en 2025 :

La croissance du PIB de la France en 2024 devrait se situer à 1,1%. En 2025, les différents organismes de prévision anticipent une croissance toujours peu dynamique avec une hausse du PIB située entre 0,7% et 0,9%.

Outre l'instabilité liée aux risques géopolitiques, les incertitudes institutionnelles en France et leurs effets sur les finances publiques sont susceptibles de peser sur l'économie à court terme.

L'évolution des prix :

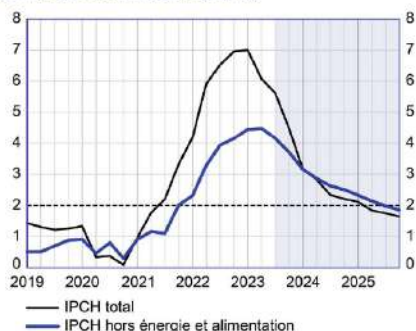
<sup>1</sup> Note de conjoncture, INSEE, 31/10/2024

Le niveau de l'inflation en France en 2024 se situe à +2%. Après les pics de 2022 (+5,2%) et 2023 (+4,9%), l'inflation a retrouvé un niveau proche de 2021 (+1,6%) et de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Pour 2025, les prévisions des organismes situent l'inflation entre +1,4% et +1,6%.

**Graphique 1 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.  
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

**Graphique 2 : Décomposition de l'IPCH**

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

## Le chômage en France<sup>2</sup> :

Au troisième trimestre 2024<sup>3</sup>, le nombre de chômeurs en France est de 2,3 millions, soit un taux de 7,4 % de la population active. En moyenne le taux d'emploi des 15-64 ans atteint 69,1 %. L'emploi à temps complet représente 57,4 % et le travail à temps partiel 11,6 %.

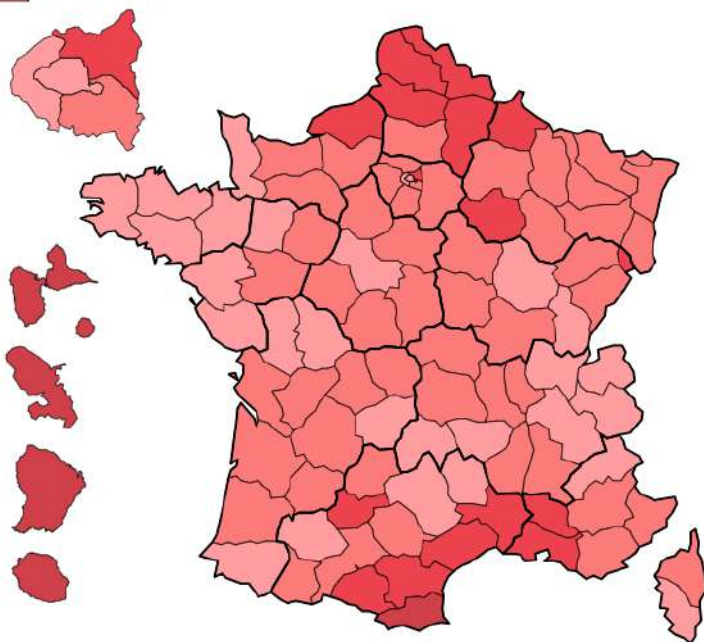
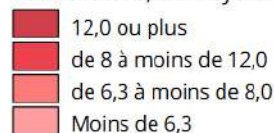
Au troisième trimestre 2024, la part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET) est quasi stable à 12 % soit un niveau particulièrement élevé.

<sup>2</sup> Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui est sans emploi au cours de la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

<sup>3</sup> Informations rapides INSEE 13/11/2024

2<sup>e</sup> trim. 2024 (p)

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)



Le chômage est inégalement réparti sur le territoire. Outre les départements d'Outre mer où celui-ci dépasse de façon récurrente les 15 % (Réunion, 16,8 % ; Guyane 19,1 %) le Département des Pyrénées orientales est le plus impacté avec un taux de 12 %. Dans le département de l'Hérault, celui-ci atteint 10,1 %.

### III. LOI DE FINANCES POUR 2025

La loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025.

Ses prévisions économiques et ses dispositions diffèrent du projet de loi de finances qui avait été présenté à l'automne 2024 par le précédent gouvernement.

#### A. Les prévisions et hypothèses économiques retenues dans la loi de finances 2025

- ⇒ La **prévision de croissance du PIB** pour 2024 est confirmée à +1,1%. Pour 2025, la prévision est revue à la baisse à +0.9% en raison de l'incertitude accrue qui pèserait sur l'investissement, la consommation et les exportations. Cette prévision est conforme à celle de l'OCDE et de la Banque de France mais supérieure à celle de la Commission Européenne, de l'OFCE et du FMI.
- ⇒ **L'inflation** a poursuivi son reflux en 2024 pour s'établir à +2% en moyenne annuelle selon l'INSEE. Pour 2025, la prévision a été revue à la baisse à +1,4% (contre +1,8% dans le PLF d'octobre).
- ⇒ La **prévision de déficit public** pour 2024 a été revue à la baisse à 6 points de PIB (contre 6,1 en octobre). Pour 2025, la loi de finances amorce une trajectoire de réduction de ce déficit à 5,4 points de PIB (contre 5 points dans le PLF initial). Cela reste supérieur au seuil de 3 points de PIB si bien que la France restera soumise à la procédure de déficit excessif ouverte par le Conseil de l'Union Européenne en juillet 2024. L'objectif de passer sous la barre des 3% en 2029 est maintenu
- ⇒ Le ratio de dépenses au PIB potentiel ne baisse que de 0,1 point au total et c'est la hausse du **taux de prélèvement obligatoire** (+0,8 point pour atteindre 43,6 points de PIB) qui explique in fine la quasi-totalité de l'ajustement structurel de 0,7 point de PIB en 2025.

- ⇒ Le **ratio de la dette au PIB** recommencerait à croître fortement en 2024 (112,7) et 2025 (115,5) et dépasserait ainsi le point haut atteint lors de la crise sanitaire en 2020. Ce ratio était sous la barre des 100 jusqu'en 2019. La charge de la dette est attendue à 67Md€ en 2025 (+8,3Md€ par rapport à 2024).

## **B. Principales dispositions du PLF 2025 intéressant les collectivités territoriales :**

La contribution globale demandée aux collectivités territoriales est estimée à environ 5Md€ dont 2Md€ pour les communes et 1,3Md€ pour les intercommunalités.

- 1,35 Md€ de fonds vert en moins
- 1,2 Md€ pour le gel de TVA
- 1 Md€ de dispositif de lissage des recettes fiscales
- 1 Md€ de cotisation CNRACL en plus (4Md€ sur 4 ans)
- 487M€ de variable d'ajustement

### **Le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales**

*Source : Intercommunalités de France*

« Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités.

Pour le bloc local, les collectivités concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO. »

Après vérification auprès d'Intercommunalités de France, SAM ne sera pas concernée par ce dispositif car ne rentrant dans les critères d'éligibilité.

« En moyenne, la contribution représenterait ainsi 1,6 % des recettes de fonctionnement des intercommunalités concernées et 0,8 % de celles des communes.

Les contributions individuelles seront notifiées par un arrêté des ministres chargés du Budget et des Collectivités territoriales. Elles seront ensuite prélevées mensuellement sur les douzièmes de fiscalité restant à verser aux collectivités concernées à la date de notification des contributions.

Le texte prévoit que les trois années suivant la mise en réserve et dans la limite de la contribution pour l'année en cours, le produit des contributions est reversé, à hauteur d'un tiers par an et dans la limite des contributions de l'année en cours, aux communes et aux intercommunalités, pour 10 % par abondement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et pour 90 % entre les collectivités contributrices, au prorata de leur contribution. »

### **Le gel des fractions de TVA affectées aux collectivités territoriales**

*Source : Intercommunalités de France*

« Comme prévu dans la version initiale du projet de loi de finances, les fractions de TVA allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les collectivités du bloc local, essentiellement les intercommunalités.

Cette mesure remet en cause l'engagement de l'attribution d'une compensation dynamique aux collectivités pris lors de la suppression de la CVAE. De plus, elle limite l'intéressement des intercommunalités à l'accueil et au développement des entreprises de leur territoire en privant le fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) de ressources nouvelles pour 2025. »

## **Réduction du fonds vert et de la DSIL**

*Source : Intercommunalités de France*

« Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025.

La création d'un fonds territorial climat (FTC), un temps envisagé pour financer les intercommunalités dotées d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), n'a finalement pas été conservée dans la version finale de la loi de finances pour 2025. Il pourrait cependant s'inscrire dans le fonctionnement du fonds vert.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

## **L'abondement de la Dotation globale de fonctionnement**

*Source : Intercommunalités de France*

« L'abondement de 150 M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités. »

## **Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP**

*Source : Intercommunalités de France*

« La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, elles sont en baisse de 429 M€ pour la DCRTP et de 58 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP.

La DCRTP des communes recule de 52 M€ (-21,6 %) et celle des intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150 M€ (-16,8 %). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. »

## **Hausse des cotisations CNRACL et baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires**

*Source : Intercommunalités de France*

« Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028. »

## **Autres dispositions**

Les départements pourront bien relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,5 points durant une période transitoire de 3 ans.

Le taux du versement mobilité (VM) sera bien réévalué comme le souhaitent les élus régionaux, à 0,15 % de la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Avec cette la création de ce « VM régional », les autorités

organisatrices de la mobilité (AOM) vont pouvoir glaner environ 500 M€ supplémentaires pour les trains régionaux.

A noter que le **FCTVA** est finalement maintenu en son état actuel alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles.

### ⇒ **Impacts financiers pour SAM**

Hausse de la cotisation employeur : + 330 k€ de dépenses

Baisse de la DCRTP : - 68 k€ de recettes

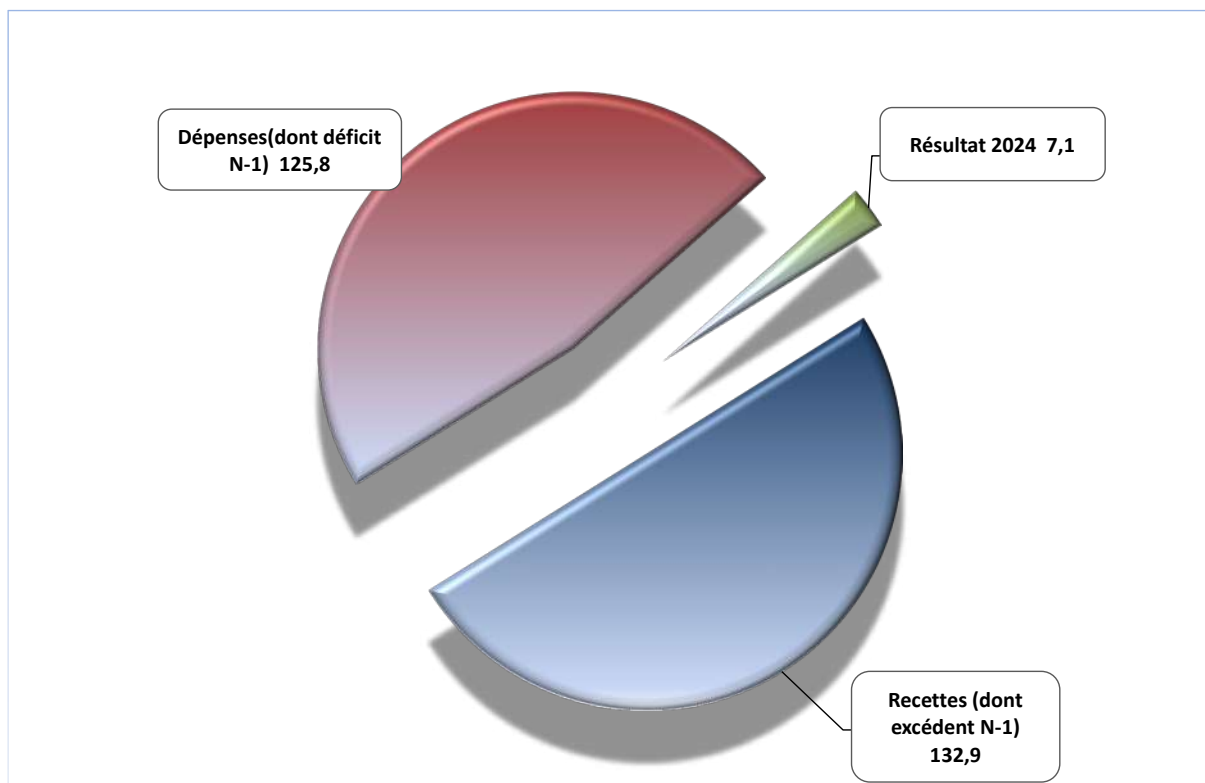
Stabilisation en valeur de la TVA : perte de produit de -387 k€ de recettes

## IV. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR SETE AGGLOPOLE MEDITERANNEE EN 2025

### Budget principal de SAM

A l'occasion de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025, et au même titre que les années antérieures, les résultats financiers de l'exercice antérieur sont intégrés<sup>4</sup> au budget afin de présenter un budget consolidé dès la phase d'élaboration du budget primitif.

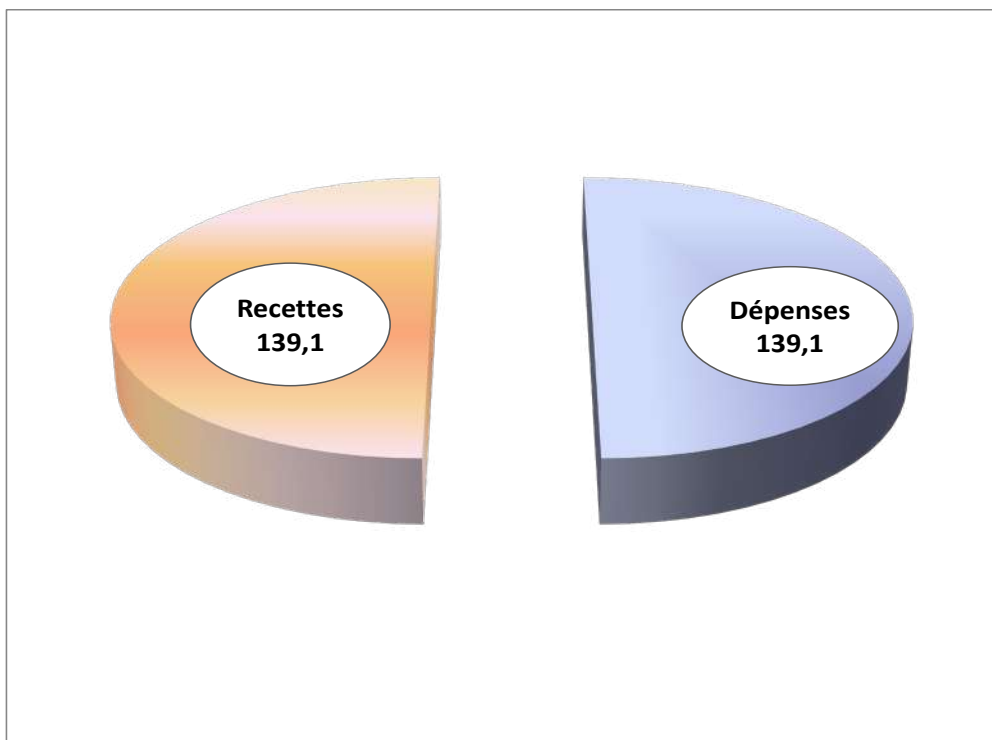
#### Résultat 2024 (tous flux en M€)



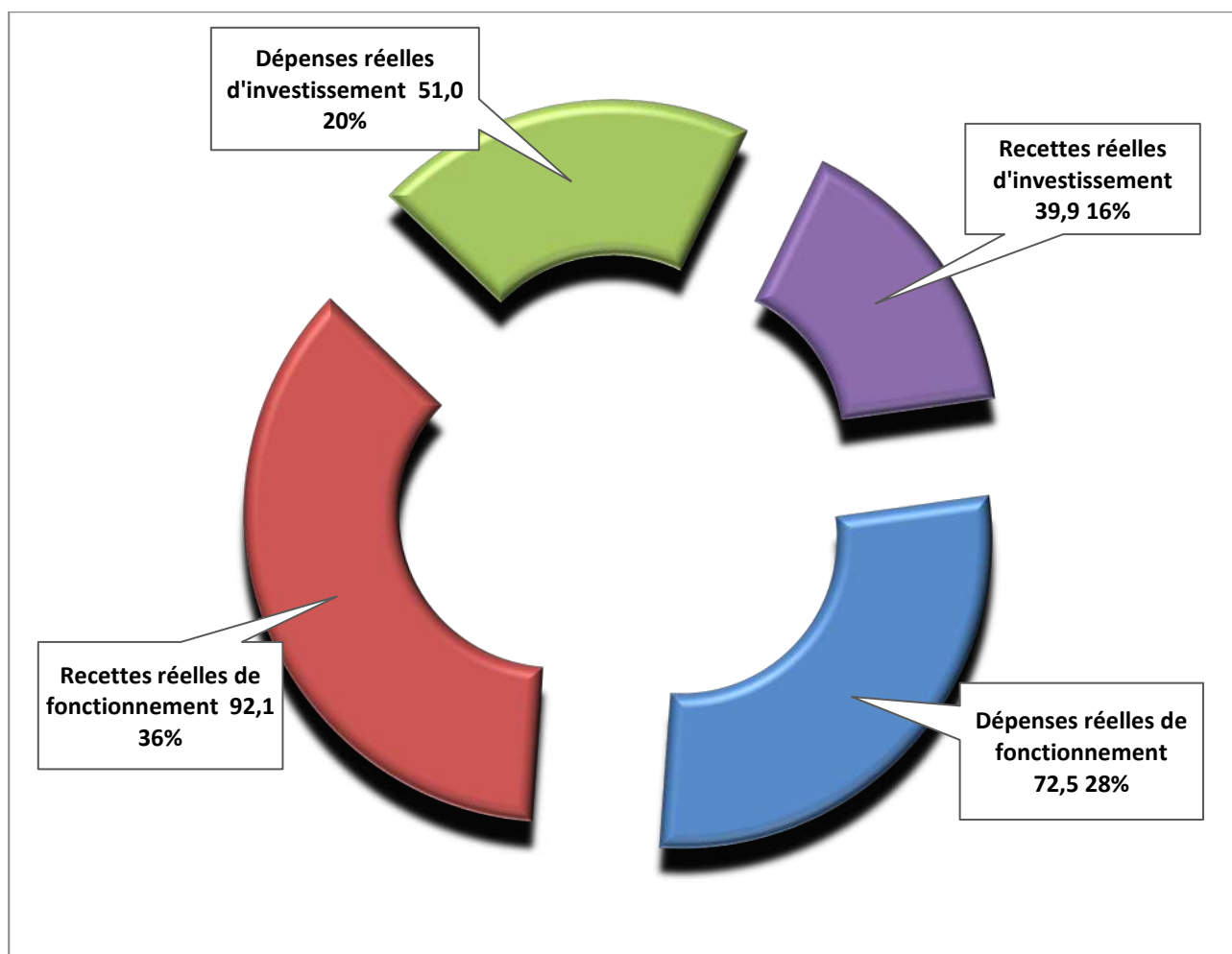
Le résultat 2024 est évalué à 7,1 M€ et va participer au financement des dépenses d'équipement.

<sup>4</sup> Deux possibilités s'offrent aux collectivités et à leurs groupements lors de la phase d'élaboration budgétaire : soit intégrer les résultats de l'exercice en cours dès la phase d'élaboration du budget primitif soit intégrer les résultats à l'occasion d'une prochaine étape budgétaire (budget supplémentaire) qui a lieu à l'occasion du vote des comptes administratifs.

**Les grandes masses budgétaires 2025 (en intégrant le résultat 2024) du budget principal (en M€)**



**Répartition du budget par sections en M€ et en % (sans intégration des résultats 2024)**

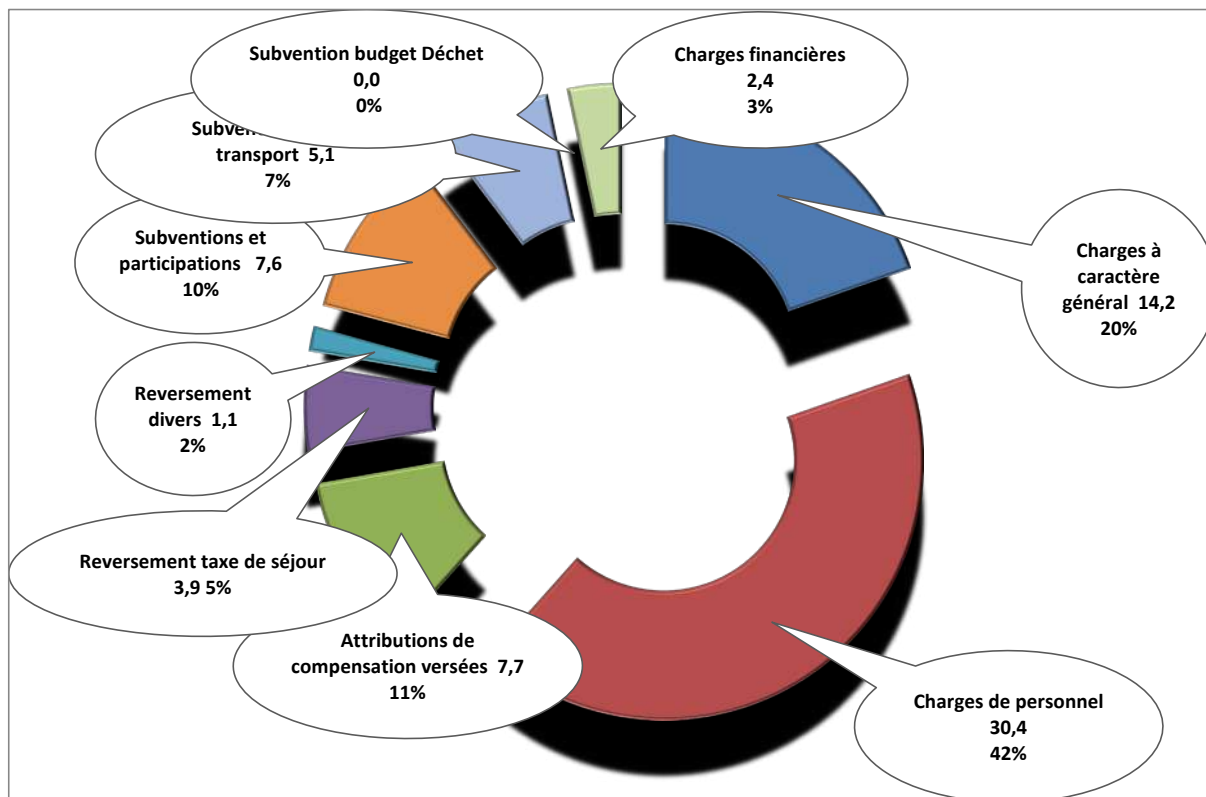


Au stade du présent rapport les masses financières pour le seul budget principal. sont évaluées à 139 M€ (en intégrant le résultat 2024).

## A. Section de fonctionnement

En volume, le financement des charges courantes (personnel, fluides, charges de gestion) représente 72,5 M€ en flux réels de trésorerie.

- ✓ **Dépenses réelles de Fonctionnement : 72,5 M€ : Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en M€ et en %)**



Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 72,5M€. Mais il convient de neutraliser une somme de 860K€ qui donne lieu à une recette équivalente (cf ci-après). Le montant retraité est donc de 71,6M€ en hausse de 3M€ par rapport au réalisé 2024 (+4%) mais en baisse de 4,5M€ par rapport au BP 2024 (-6%).

### ➤ Charges à caractère général : 14,2 M€

Le montant des charges à caractère général est estimé pour 2025 à 14,22 M€ soit + 4,29% par rapport au réalisé 2024.

A noter toutefois, qu'il convient de neutraliser 860 K€ qui donnent lieu à une recette équivalente sur le chapitre 70. Le montant retraité affiche une valeur de 13,3 M€ soit une valeur inférieure au réalisé 2024 (13,6 M€) se traduisant par une baisse de 2,02 %.

### ➤ Charges de personnel : 30,4M€

Cela représente une hausse maîtrisée de 3,8% par rapport au réalisé 2024 qui est lui-même en baisse par rapport au BP 2024 (cf. explications détaillées dans la partie consacrée aux ressources humaines).

A noter que 7,1 M€ de cette masse salariale est refacturée aux communes dans le cadre des mutualisations. Le poids effectif de la masse salariale du budget principal de SAM est donc plutôt de 23,3M€.

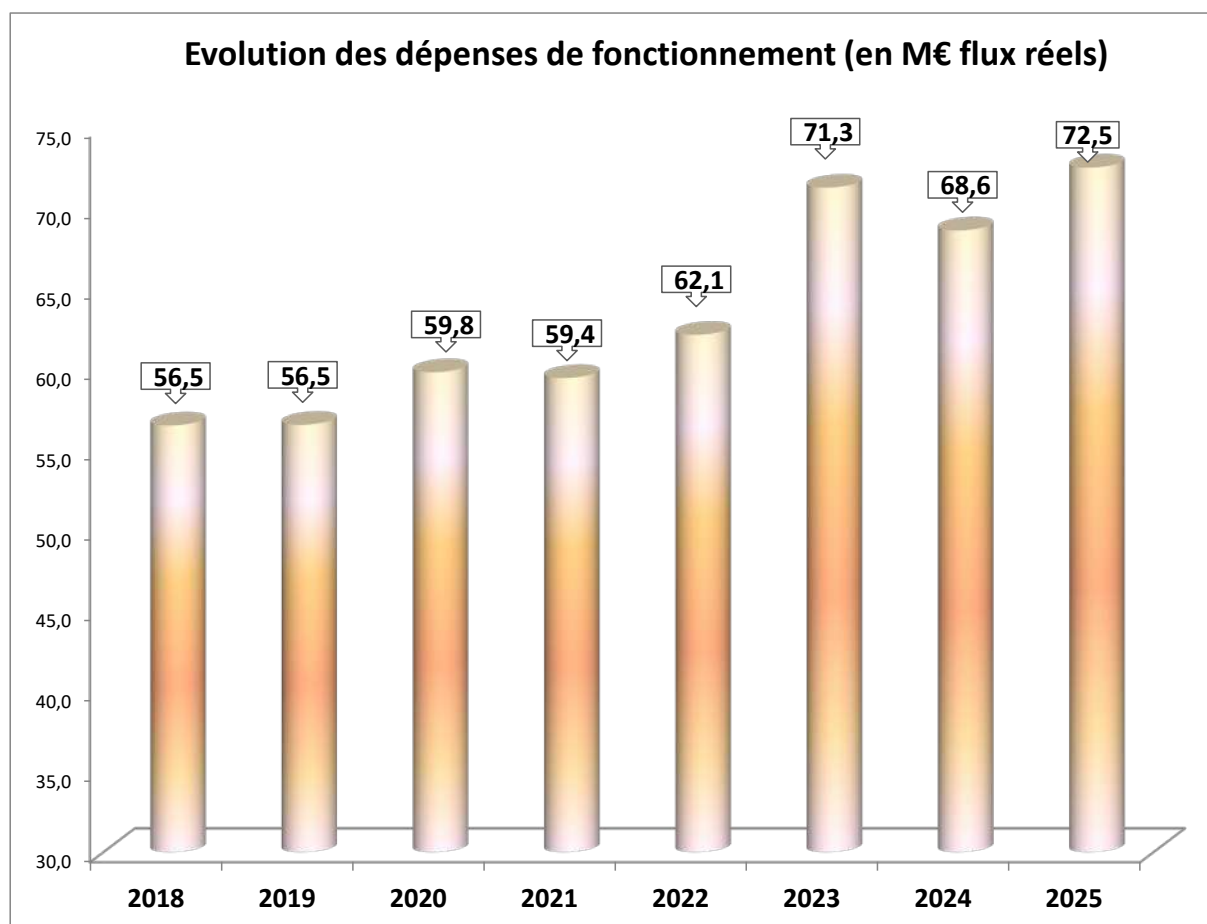
➤ Subventions et participations : 12,7 M€

Les éléments marquants de 2025 sont :

- Subvention à l'Office du tourisme intercommunal : 1,2M€ contre 550K€ en 2024, 750K€ en 2023 et 1,5M€ en 2022
- Stabilité des subventions aux autres organismes
- Nouvelle répartition de la subvention au SMBT (780K€ au total) : 380 K€ au budget principal, 300K€ au budget annexe assainissement, 100K€ au budget annexe eau potable
- Aucune subvention d'équilibre au budget annexe déchets, comme le réalisé 2024 (alors que le BP 2024 prévoyait 3,6M€ de subvention d'équilibre)
- 5,1M€ de subvention au budget annexe transport (+ 0,6 M€ par rapport au réalisé 2024)

➤ Charges d'intérêt de la dette : + 0,53 M€

Afin de financer l'important programme d'investissement, SAM a depuis plusieurs années recours à l'emprunt (10 M€ en 2024). En 2025, le recours à la dette est estimé à 15 M€. Associé à une forte hausse des taux d'intérêts depuis 2023, les charges d'intérêts résultant du recours à ce levier financier a pour effet d'impacter fortement à la hausse ce poste de dépense.



## ✓ Recettes réelles de Fonctionnement : 92,07 M€

Les principales ressources de l'agglomération sont constituées par les recettes fiscales (80%) suivies des dotations (DGF, CAF etc. pour 15 %) et des redevances domaniales (4%).

### La fiscalité intercommunale : précisions et hypothèses retenues

Les orientations budgétaires pour 2025 sont basées sur une stabilité des taux et une revalorisation des bases fiscales (décidée par l'Etat en fonction de l'inflation) de 1,7%.

En 2025, le produit fiscal stricto sensu à percevoir par Sète agglomération méditerranée est ainsi estimé, sur la base de ces orientations à 70,2 M€.

Ce produit fiscal se répartit de la manière suivante :

| Bases nettes                                  | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              | 2025              |
|-----------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Taxe d'habitation                             | 200 362 412       | 42 879 634        | 44 625 680        | 51 479 494        | 49 859 000        | 51 213 669        |
| Foncier bâti                                  | 160 972 510       | 158 082 163       | 165 513 606       | 179 007 235       | 186 484 000       | 191 064 572       |
| Foncier non bâti                              | 1 794 210         | 1 617 895         | 1 638 943         | 1 684 929         | 1 746 000         | 1 775 682         |
| Cotisation foncière des entreprises           | 34 616 943        | 29 550 043        | 31 752 663        | 35 224 444        | 36 858 000        | 37 653 313        |
| <b>aux</b>                                    |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Taxe d'habitation                             | 11,57%            | 11,57%            | 11,57%            | 20,18%            | 20,18%            | 20,18%            |
| Foncier bâti                                  | 2,11%             | 2,11%             | 2,33%             | 4,10%             | 4,10%             | 4,10%             |
| Foncier non bâti                              | 5,11%             | 5,11%             | 5,11%             | 5,11%             | 5,11%             | 5,11%             |
| Cotisation foncière des entreprises           | 39,89%            | 39,89%            | 39,89%            | 39,89%            | 39,89%            | 39,89%            |
| <b>roduits</b>                                |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Produit taxe d'habitation                     | 23 181 931        | 4 961 174         | 5 163 191         | 10 388 562        | 10 061 546        | 10 334 918        |
| + Produit foncier bâti                        | 3 396 520         | 3 335 534         | 3 856 467         | 7 339 297         | 7 645 844         | 7 833 647         |
| + Produit foncier non bâti                    | 91 684            | 82 674            | 83 750            | 86 100            | 89 221            | 90 737            |
| + Produit cotisation foncière des entreprises | 13 808 699        | 11 787 512        | 12 666 137        | 14 051 031        | 14 702 656        | 15 019 907        |
| + Ajustement produit fiscal                   | - 14 188          | - 17 225          | - 21 239          | - 10 662          | - 7 776           | 0                 |
| + Produit CVAE                                | 4 971 770         | 4 983 901         | 4 884 503         |                   |                   |                   |
| + Produit IFER                                | 598 584           | 620 975           | 693 071           | 747 362           | 791 916           | 806 170           |
| + Produit TA FNB                              | 441 121           | 350 974           | 344 639           | 336 256           | 347 165           | 353 414           |
| + Produit TASCOM                              | 1 217 795         | 1 304 829         | 1 193 279         | 1 423 837         | 1 687 020         | 1 717 386         |
| + Rôles supplémentaires                       | 568 734           | 574 649           | 1 174 066         | 555 683           | 525 000           | 525 000           |
| <b>= Produit contributions directes</b>       | <b>48 262 650</b> | <b>27 984 997</b> | <b>30 037 864</b> | <b>34 917 465</b> | <b>35 842 592</b> | <b>36 681 181</b> |
| + Taxe Gemapi                                 | 3 502 375         | 3 410 997         | 3 470 873         | 3 409 676         | 3 410 000         | 3 410 000         |
| + Solde de la fiscalité locale                | 0                 | - 700             | 0                 | 0                 | 320 936           | 0                 |
| <b>= Produit de la fiscalité locale</b>       | <b>51 765 025</b> | <b>31 395 994</b> | <b>33 508 737</b> | <b>38 327 141</b> | <b>39 573 528</b> | <b>40 091 181</b> |
| + FPIC net                                    | 1 484 199         | 1 570 952         | 1 567 414         | 1 621 332         | 1 659 476         | 1 699 785         |
| + Fraction de TVA au titre de la réforme TH   |                   | 20 426 276        | 22 407 948        | 23 019 683        | 23 012 927        | 23 012 927        |
| + Fraction de TVA compensation CVAE           |                   |                   |                   | 5 456 196         | 5 450 070         | 5 450 070         |
| <b>= Produit fiscal large</b>                 | <b>53 249 224</b> | <b>53 393 222</b> | <b>57 484 099</b> | <b>68 424 352</b> | <b>69 696 001</b> | <b>70 253 963</b> |

L'analyse des données rétrospectives permet de mettre en perspective la dé-corrélation progressive entre la fiscalité perçue et la richesse produite sur notre territoire.

En effet, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la réduction pour moitié des bases fiscales des locaux industriels se sont traduites par le transfert d'une partie de la TVA perçue par L'Etat et dont l'évolution a été gelé pour 2025 par la loi de finance. Dès lors, outre la perte du pouvoir de taux, les collectivités et leurs groupements voient leurs ressources évoluer non en fonction de leur dynamique territoriale dont les politiques locales jouent un rôle prépondérant, mais de plus en plus en fonction de la dynamique nationale (et pour 2025 cette dynamique est gelée). Cette évolution peut ainsi s'apparenter à une forme de recentralisation du financement des acteurs publics locaux.

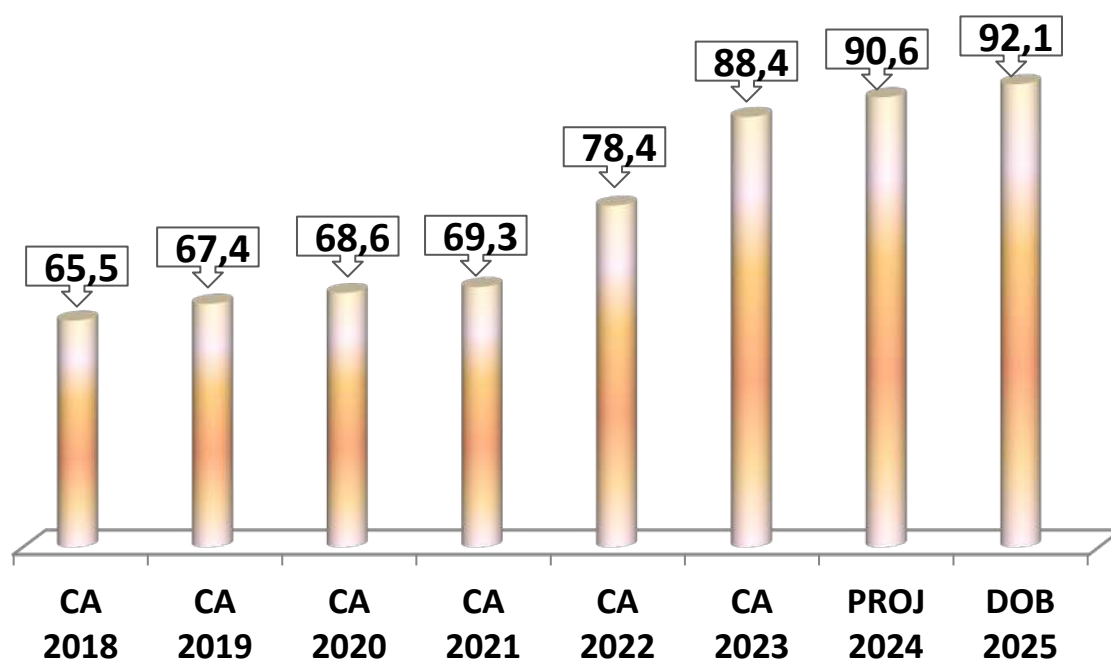
### Les principales dotations :

| Groupelements                                  | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      | 2025      |
|------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dotation de base                               | 795 482   | 801 195   | 791 950   | 832 012   | 849 533   | 736 360   |
| + Dotation de péréquation                      | 1 994 075 | 2 024 913 | 1 910 516 | 2 035 734 | 1 887 921 | 1 487 511 |
| = Dotation d'intercommunalité spontanée        | 2 789 557 | 2 826 108 | 2 702 466 | 2 867 746 | 2 737 453 | 2 223 870 |
| - Ecrêtement                                   | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| + Garantie                                     | 0         | 0         | 147 035   | 13 703    | 0         | 620 134   |
| + Ajustement annuel                            | 0         | 0         | - 1       | 1         | 694 783   | 694 783   |
| = Dotation d'intercommunalité avant minoration | 2 789 557 | 2 826 108 | 2 849 500 | 2 881 450 | 3 432 236 | 3 538 787 |
| - Contribution RFP                             | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| = Dotation d'intercommunalité                  | 2 789 557 | 2 826 108 | 2 849 500 | 2 881 450 | 3 432 236 | 3 538 787 |
| + Dotation de compensation                     | 5 262 482 | 5 158 841 | 5 045 679 | 5 016 385 | 4 933 371 | 4 697 328 |
| = Dotation globale de fonctionnement           | 8 052 039 | 7 984 949 | 7 895 179 | 7 897 835 | 8 365 607 | 8 236 115 |

| €                              | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       |
|--------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| DGF                            | 8 052 039  | 7 984 949  | 7 895 179  | 7 897 835  | 8 365 607  | 8 236 115  |
| + Fonds de péréquation         | 1 484 199  | 1 570 952  | 1 567 414  | 1 621 332  | 1 659 476  | 1 699 785  |
| = DGF et fonds de péréquations | 9 536 238  | 9 555 901  | 9 462 593  | 9 519 167  | 10 025 083 | 9 935 900  |
| + Compensations fiscales       | 2 725 096  | 3 051 864  | 3 235 745  | 3 525 204  | 3 884 109  | 3 982 477  |
| = Dotations larges             | 12 261 334 | 12 607 765 | 12 698 338 | 13 044 371 | 13 909 192 | 13 918 377 |

En 2025, la DGF est évaluée à 8,2 M€. Elargie aux dotations de compensations, les principales dotations perçues par l'EPCI sont estimées à 13,9 M€. Pour mémoire, les dotations de compensations ont pour objet de « compenser » la perte de produit fiscal décidée par le Parlement, telle que l'exonération pour moitié des bases de CFE des locaux industriels.

### Evolution des recettes de fonctionnement (flux réels, en M€)

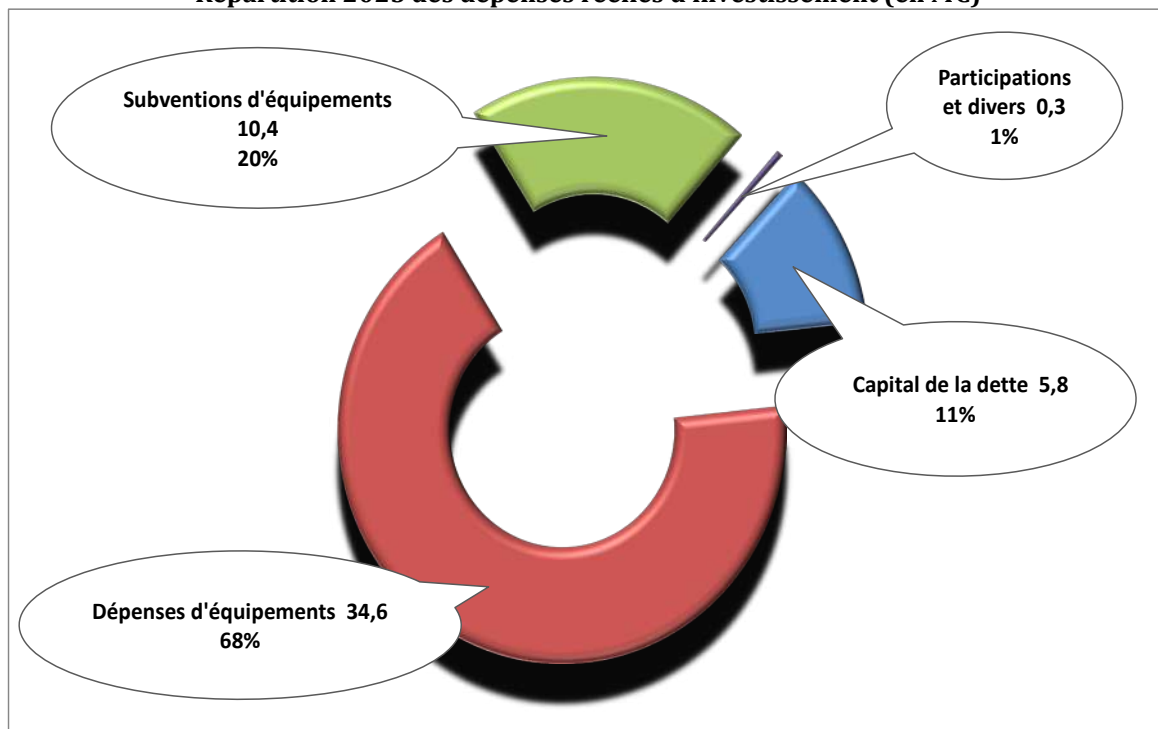


En 2025, la hausse des recettes de fonctionnement est évaluée à + 1,55 % sous l'effet, principalement, de la hausse des redevances de produits de service.

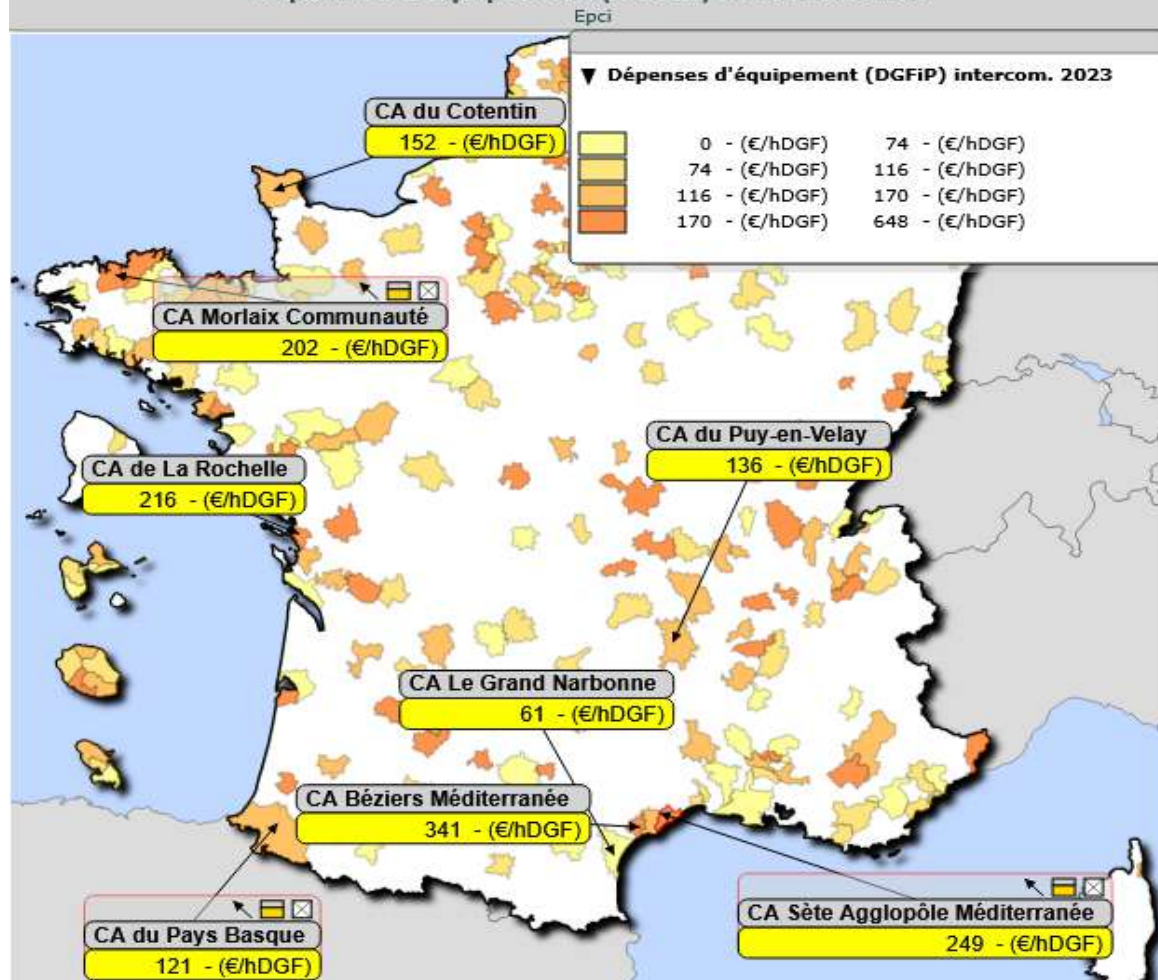
## B. Section d'investissement

✓ Les dépenses d'investissement : 51,05 M€

Répartition 2025 des dépenses réelles d'investissement (en M€)



Dépenses d'équipement (DGFiP) intercom. 2023



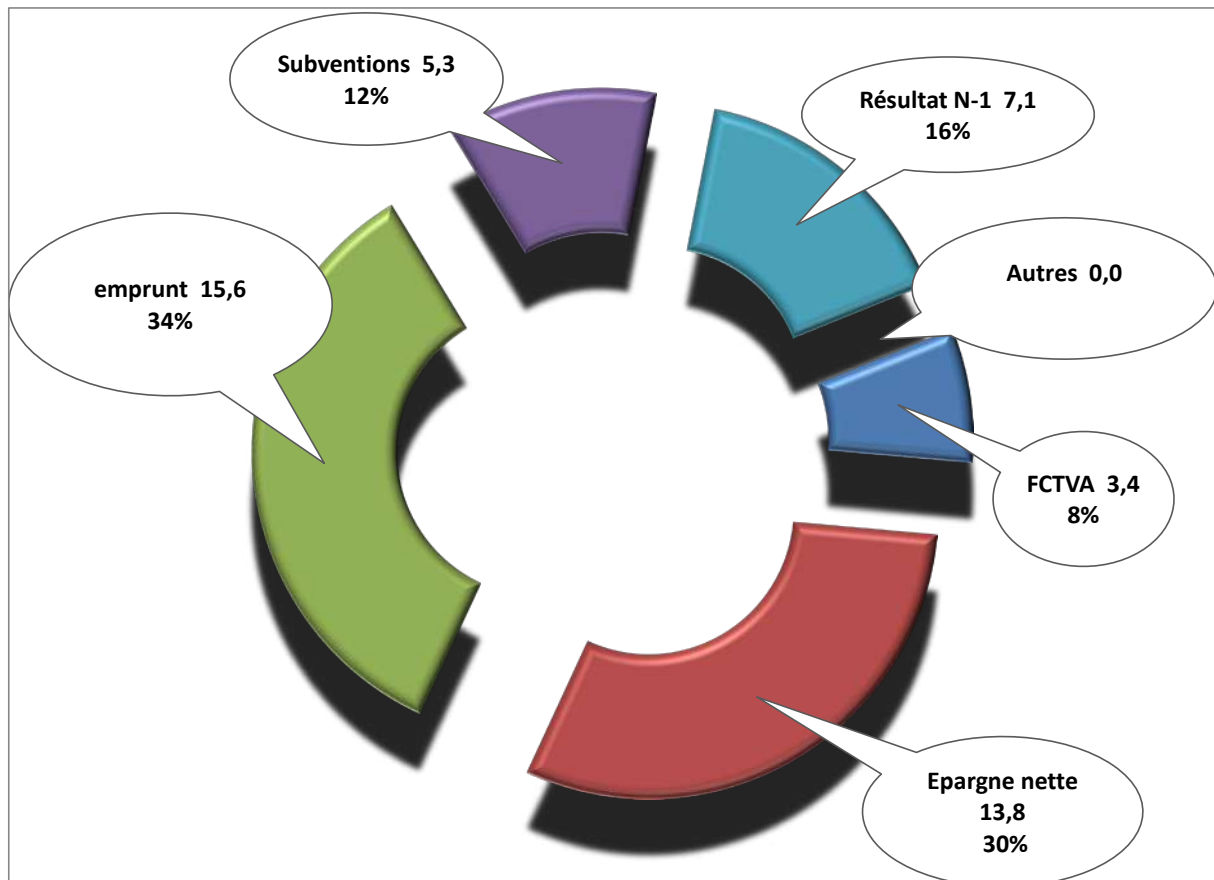
En 2025, Sète agglomération devrait investir un montant évalué à ce stade à 45M€, soit 249 € par habitant, ce qui représente un effort substantiel par rapport aux agglomérations de taille équivalente. A noter que ce montant comprend une partie de report de dépenses non réalisées en 2024 (46,9M€ étaient prévus budget 2024 et 36,7M€ ont été réalisés)

Les dépenses d'équipement constitueront ainsi en 2025 le principal poste de dépenses au sein de la section d'investissement (45 M€), suivi du remboursement du capital de la dette (5,8 M€).

#### ✓ Le financement de l'investissement

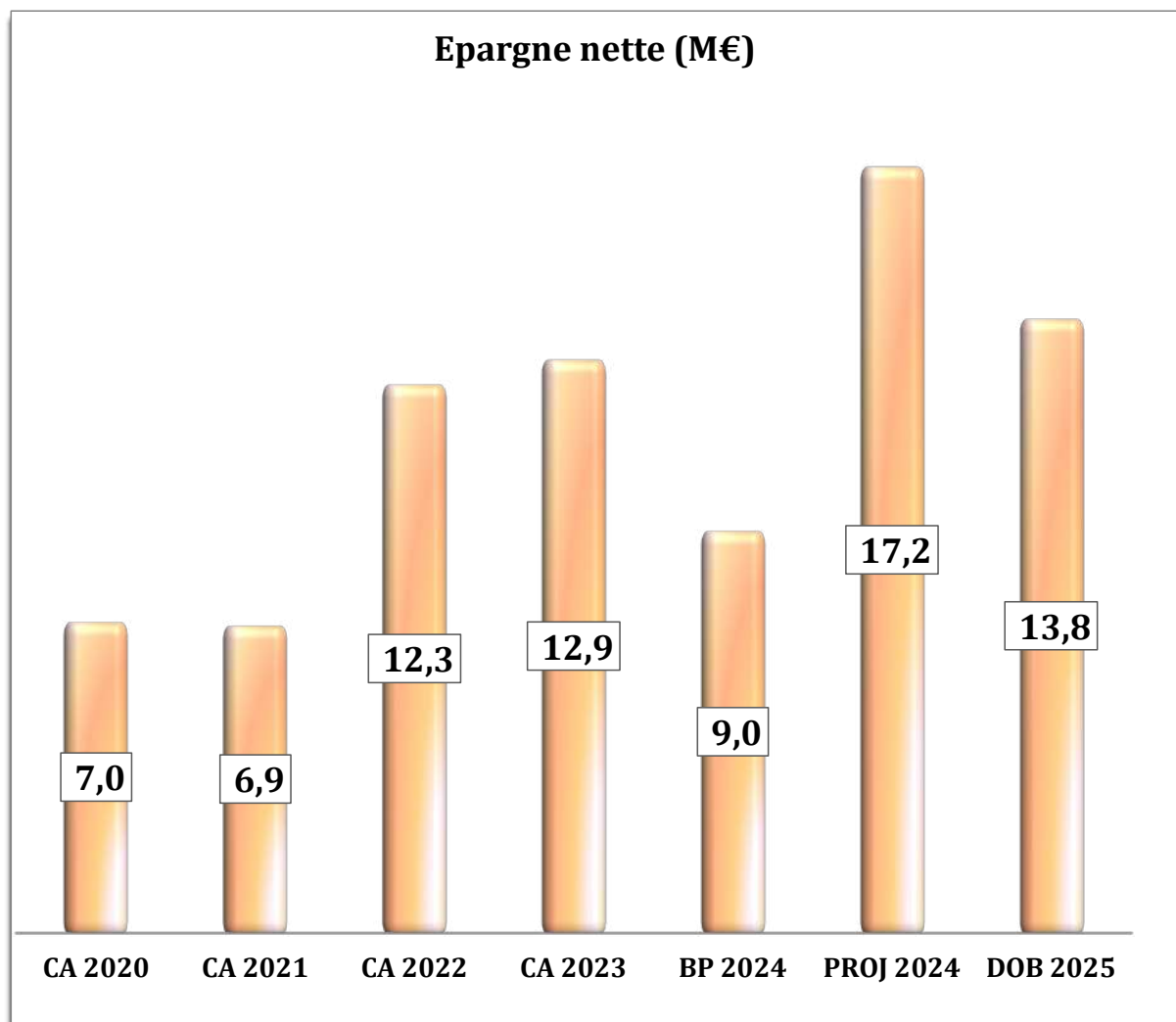
En 2025, les principales recettes seront constituées par le recours à l'emprunt (43%), l'autofinancement net (20 %), le FCTVA (11 %), le résultat 2023 reporté, (17 %), les subventions (15 %) et le FCTVA (5%).

### Financement des dépenses d'équipement

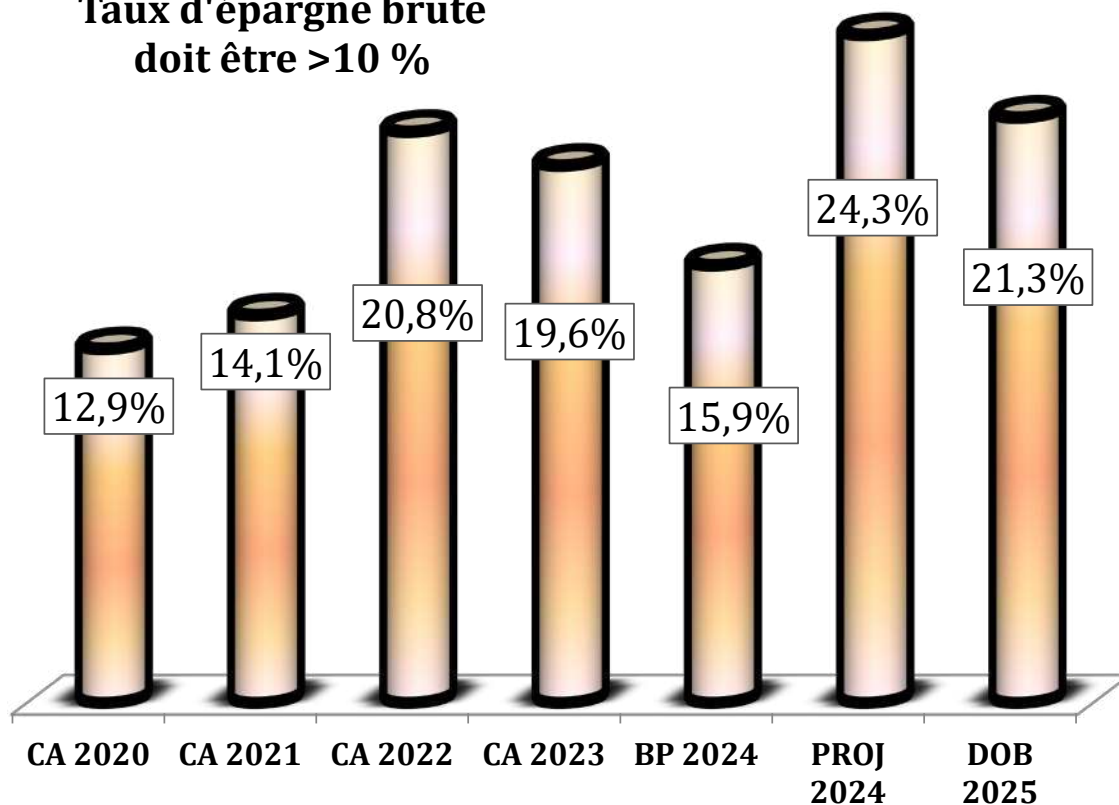


### C. Les principaux indicateurs financiers

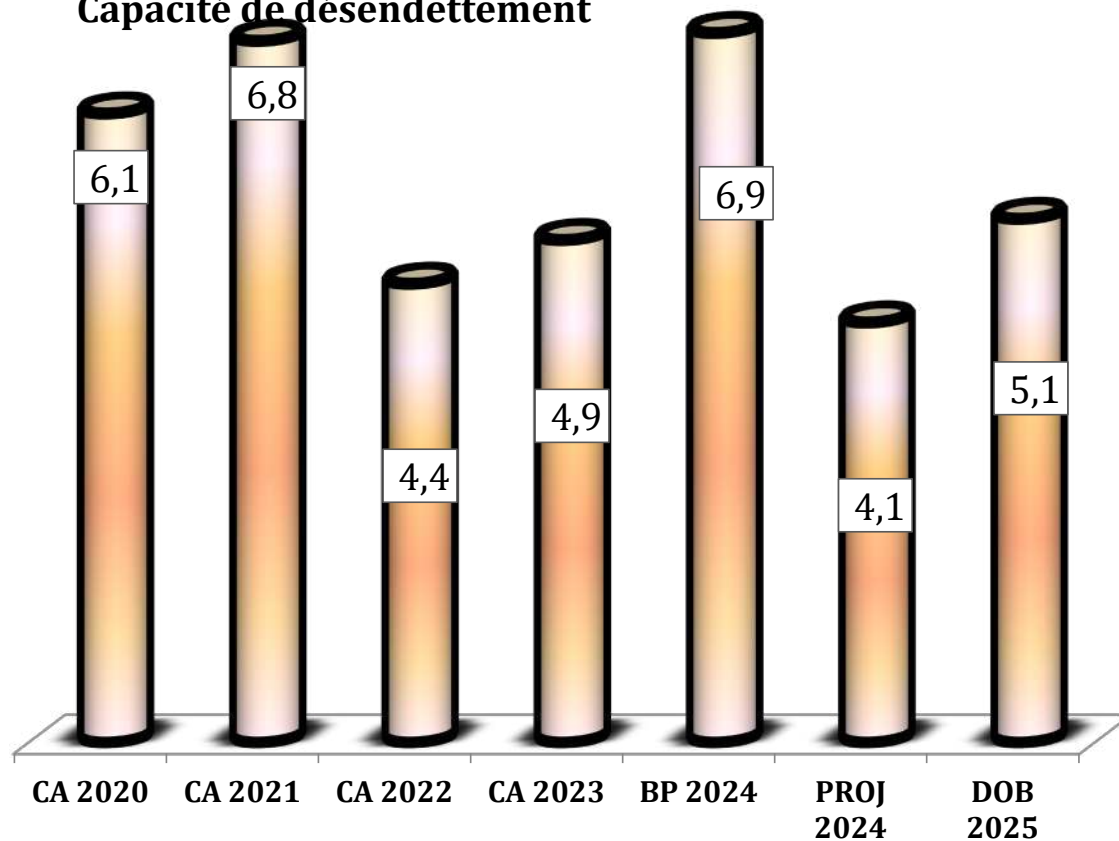
| Tableau financier 2020-2025                                     |            |            |            |            |            |            |            |
|-----------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|                                                                 | 2020       | 2021       | 2022       | CA 2023    | BP 2024    | PROJ 2024  | DOB 2025   |
| EPARGNE BRUTE                                                   | 8 853 559  | 9 790 067  | 16 330 743 | 17 348 989 | 14 437 116 | 22 040 036 | 19 606 068 |
| EPARGNE NETTE                                                   | 6 987 440  | 6 905 799  | 12 330 606 | 12 888 754 | 9 037 116  | 17 227 955 | 13 804 568 |
| résultat consolidé de fin d'exercice                            | 5 466 460  | 6 536 206  | 6 522 199  | 7 699 831  | 0          | 7 145 823  | 0          |
| Variation du fonds de roulement                                 | -3 413 807 | 1 069 746  | -14 007    | 1 177 632  | -          | -554 009   |            |
| couverture des charges courantes de gestion (exprimées en jour) | 33         | 40         | 38         | 39         | -          | 38         |            |
| Recours à l'emprunt                                             | 18 000 000 | 15 440 000 | 10 000 000 | 16 300 000 | 20 153 336 | 10 000 000 | 15 569 009 |
| Taux d'épargne brute (doit être >10 %)                          | 12,9%      | 14,1%      | 20,8%      | 19,6%      | 15,9%      | 24,3%      | 21,3%      |
| Taux d'endettement                                              | 78,3%      | 95,7%      | 92,2%      | 95,0%      | 109,3%     | 98,6%      | 107,7%     |
| stock de la dette au 31/12/N                                    | 53 773 256 | 66 328 988 | 72 328 851 | 84 168 616 | 98 921 952 | 89 356 534 | 99 124 043 |
| Capacité de désendettement                                      | 6,1        | 6,8        | 4,4        | 4,9        | 6,9        | 4,1        | 5,1        |

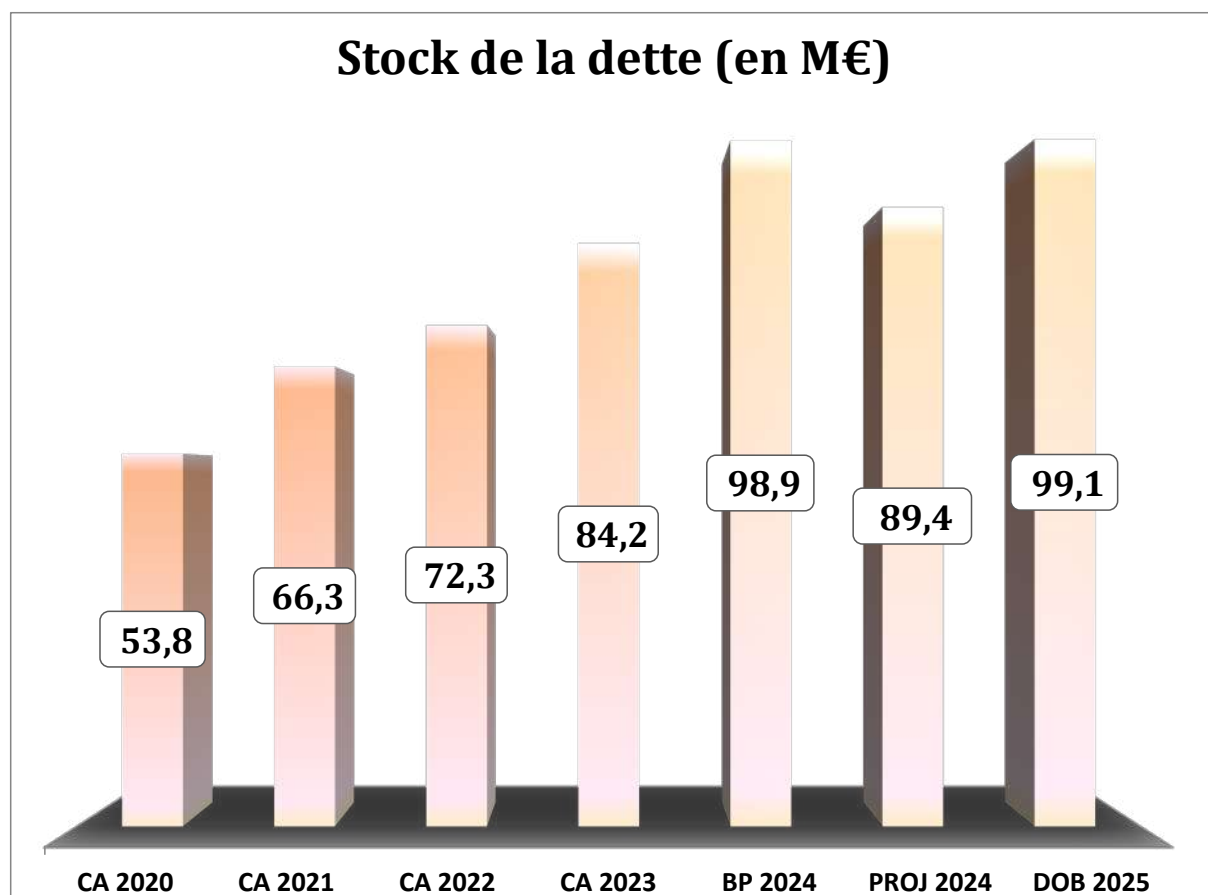


**Taux d'épargne brute  
doit être >10 %**



**Capacité de désendettement**





Fin 2025, la capacité de désendettement de Sète agglomération méditerranée se situerait à 5,1 années, ce qui associé à un autofinancement net de 13,8 M€ et un taux d'épargne brute de 21,3 %, permet d'assurer la solvabilité de l'encours de dette. Le recours important à l'emprunt 15,57 M€ s'explique par une politique en matière de dépenses d'équipement soutenue, celles-ci atteignant près de 45 M€ sur l'exercice. Ainsi, fin 2025 l'EPCI accroîtrait son stock de dette, celui-ci atteignant 99,1 M€, conséquence d'une forte volonté politique de doter le territoire de nombreux équipements structurants (PEM, TCSP, Gare multimodale, pistes cyclables, équipements culturels, gestion des eaux pluviales).

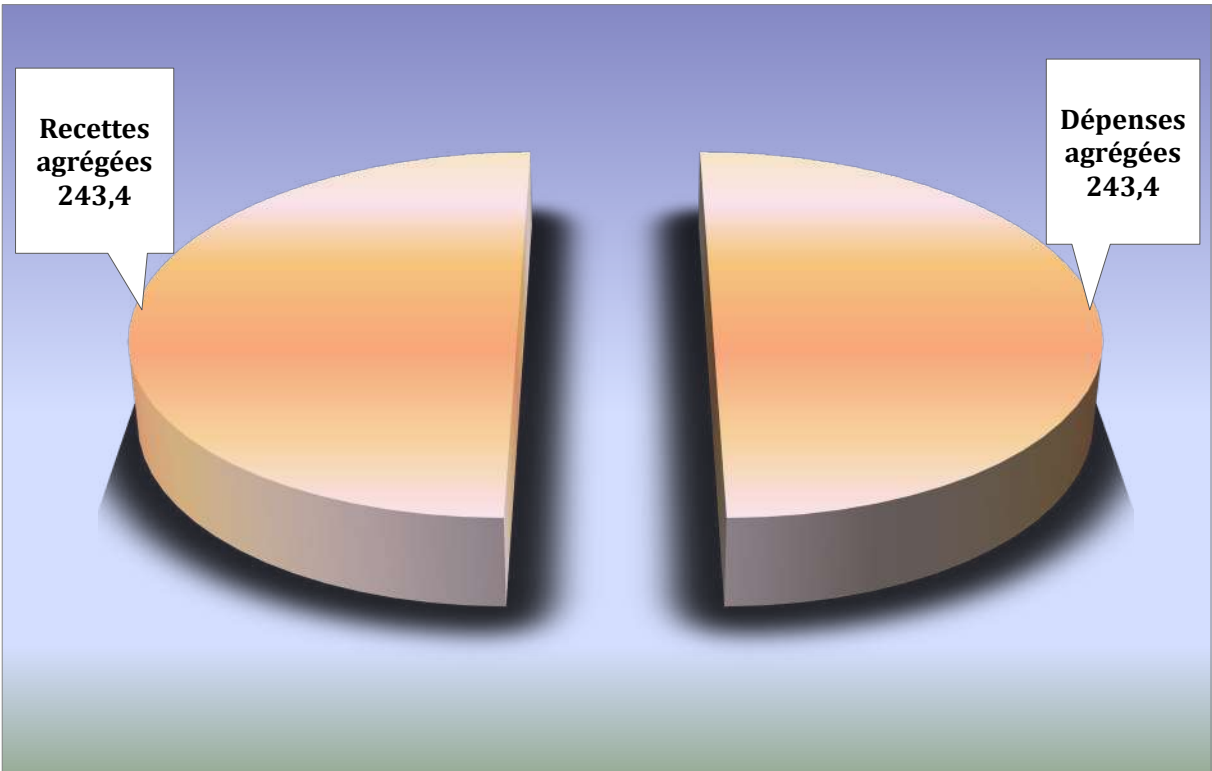
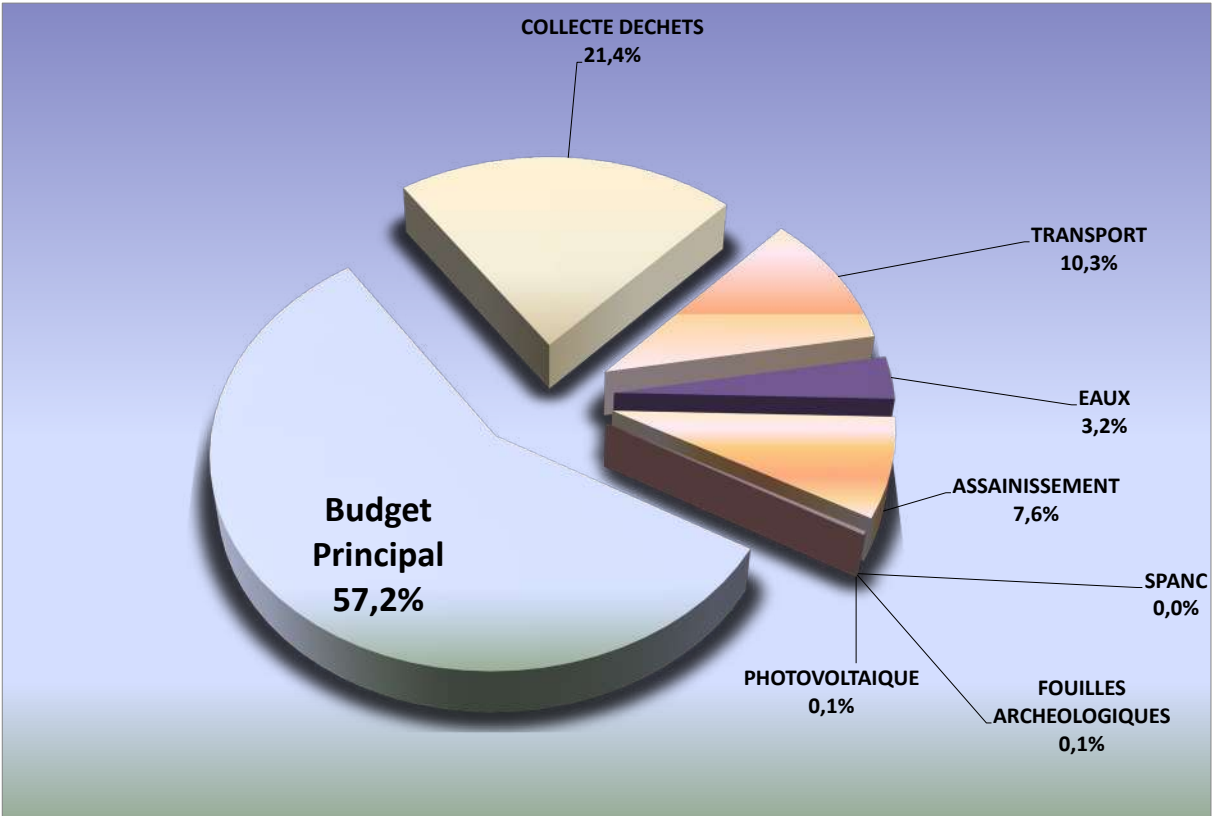
#### **D. Situation budgétaire agrégée 2025**

L'agglomération, en plus du budget principal dispose de 7 budgets annexes dont les montants financiers consolidés atteindraient 243,4 M€ en 2025 :

- Le Budget Annexe Collecte des déchets a pour objet de retracer budgétairement parlant la compétence collecte et traitement des déchets.
- Le budget annexe « transport » a pour objet la mobilité et plus particulièrement le suivi de l'organisation des transports collectifs sur le territoire.
- Le Budget Annexe « eau » porte sur l'organisation de la compétence eau potable.
- Le Budget Annexe « assainissement » retrace les dépenses et recettes associées à cette compétence.
- Le budget annexe SPANC est dédiée à la compétence « assainissement non collectif ».
- Le budget « Fouilles archéologiques » retrace ladite compétence
- Le budget photovoltaïque retrace les flux financiers relatifs à la production et à la vente d'électricité solaire.

Il est proposé de consolider ces budgets afin de donner une vision élargie du budget de SAM dans le cadre du débat budgétaire 2025.

Les grandes masses par budgets en 2025 (en %)



| Budgets SAM             | Dépenses 2025 | Recettes 2025 | Part relative |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Budget Principal        | 139 103 019   | 139 103 019   | 57,15%        |
| COLLECTE DECHETS        | 52 193 678    | 52 193 678    | 21,44%        |
| TRANSPORT               | 25 037 299    | 25 037 299    | 10,29%        |
| EAUX                    | 7 888 888     | 7 888 888     | 3,24%         |
| ASSAINISSEMENT          | 18 579 533    | 18 579 533    | 7,63%         |
| SPANC                   | 75 400        | 75 400        | 0,03%         |
| FOUILLES ARCHEOLOGIQUES | 323 072       | 323 072       | 0,13%         |
| PHOTOVOLTAIQUE          | 193 658       | 193 658       | 0,08%         |
| TOTAL GENERAL           | 243 394 548   | 243 394 548   | 100,00%       |

| Principaux indicateurs agrégés          |            |            |            |               |               |             |
|-----------------------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|-------------|
| Période                                 | 2020       | 2021       | 2022       | CA 2023       | BP 2024       | DOB 2025    |
| Epargne brute (En M€)                   | 15 916 373 | 23 369 674 | 25 686 595 | 25 049 509 €  | 22 810 835 €  | 29 384 541  |
| Epargne nette (En M€)                   | 12 007 545 | 16 238 632 | 19 467 875 | 17 736 509 €  | 14 564 835 €  | 20 265 055  |
| Dette (en M€)                           | 78 974 975 | 93 060 244 | 99 977 828 | 110 757 988 € | 131 736 178 € | 148 595 270 |
| Capacité de désendettement ( en années) | 5,0        | 4,0        | 3,9        | 4,4           | 5,8           | 5,1         |

Dans le cadre d'une approche budgétaire consolidée Sète agglomération méditerranée présenterait, au 31 décembre 2025, une situation financière particulièrement positive avec une capacité de désendettement de 5,1 années, un autofinancement net évalué à 20,26 M€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 149 M. Précisions par ailleurs que le volume d'investissement porté en 2025 est estimé à 82,2 M€ ce qui représente 638 euros par habitants (population INSEE).

## V. LA DETTE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE

### Répartition de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025

La dette de la communauté ressort à 122.194.455 € **tous budgets confondus** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un taux de 2,31% et une durée de vie résiduelle moyenne de 16 ans et 7 mois.

Sur l'exercice 2024, SAM a souscrit 7 contrats et en a consolidé 2 (en gris). Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

| Budget                     | n° interne | Banque       | Montant   | Date de signature | Montant consolidé en 2024 | Date de consolidation | Durée  | Taux payé             |
|----------------------------|------------|--------------|-----------|-------------------|---------------------------|-----------------------|--------|-----------------------|
| Principal                  | 2023-AFL-1 | AFL          | 4 200 000 | 30/11/2023        | 4 200 000 €               | 20/12/2024            | 20 ans | Taux fixe 4,05%       |
| Assainissement & Principal | 2023-AFL-2 | AFL          | 2 800 000 | 30/11/2023        | 2 800 000 €               | 21/12/2024            | 20 ans | €uribor 3 mois +0,25% |
| Principal                  | 2024-AFL   | AFL          | 3 000 000 | 15/11/2024        | 3 000 000 €               | 20/12/2024            | 20 ans | Taux fixe 3.29%       |
|                            | 2024-BP    | S.G          | 3 000 000 | 21/11/2024        | 3 000 000 €               | 27/11/2024            | 20 ans | €uribor 3 mois +0.78% |
|                            | 2024-COOP  | Crédit Coop. | 4 000 000 | 15/06/2024        | 4 000 000 €               | 11/07/2024            | 20 ans | €uribor 3 mois +0.80% |
| Assainissement             | 2024-ASS   | S.G          | 4 000 000 | 21/11/2024        | 4 000 000 €               | 27/11/2024            | 30 ans | €uribor 3 mois +0.83% |
| Eau                        | 2024-EAU   | S.G          | 1 700 000 | 21/11/2024        | 1 700 000 €               | 27/11/2024            | 30 ans | €uribor 3 mois +0,83% |
| Transport                  | 2024-TRANS | S.G          | 1 799 000 | 21/11/2024        | 1 799 000 €               | 27/11/2024            | 15 ans | €uribor 3 mois +0,79% |

SAM ne dispose pas de réserve de financement, les emprunts 2024 étant tous mobilisés.  
Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

|                        | Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 | Part en %     | Taux actuariel | Durée de vie résiduelle | Nombre de contrats | Class. Gissler |
|------------------------|-----------------------------------------|---------------|----------------|-------------------------|--------------------|----------------|
| <b>Taux fixes</b>      | <b>88 480 088</b>                       | <b>72,4%</b>  | <b>1,83%</b>   | <b>16 ans</b>           | <b>59</b>          | <b>1A/3E</b>   |
| Taux fixes             | 87 637 411                              | 71,7%         | 1,81%          | 16 ans et 1 mois        | 58                 | 1A             |
| Taux fixes alternatifs | 842 677                                 | 0,7%          | 3,78%          | 12 ans et 11 mois       | 1                  | 3E             |
| <b>Taux monétaires</b> | <b>33 714 367</b>                       | <b>27,6%</b>  | <b>3,58%</b>   | <b>18 ans</b>           | <b>22</b>          | <b>1A</b>      |
| Tag 1 mois             | 1 350 000                               | 1,1%          | 3,20%          | 6 ans et 6 mois         | 1                  | 1A             |
| T4M                    | 1 108 075                               | 0,9%          | 3,17%          | 5 ans et 6 mois         | 3                  | 1A             |
| Euribor 3 mois         | 29 916 092                              | 24,5%         | 3,60%          | 19 ans et 1 mois        | 17                 | 1A             |
| Tag 1 an               | 1 340 200                               | 1,1%          | 3,96%          | 14 ans et 11 mois       | 1                  | 1A             |
| <b>Total</b>           | <b>122 194 455</b>                      | <b>100,0%</b> | <b>2,31%</b>   | <b>16 ans et 7 mois</b> | <b>81</b>          |                |

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 72% de l'encours sur taux fixe.

SAM détient un contrat sur taux fixe alternatif dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 0,7% de l'encours global.

28% de l'encours est indexé sur taux variable et un taux actuariel de 3,58% avec encore une possibilité de légère baisse pour l'année à venir.

Le coût moyen projeté sur le futur budget est de 2,31%. Nous avons fait le choix de profiter des opportunités offertes par le marché en fin d'année sur les taux longs en souscrivant un emprunt à taux fixe, mais également de profiter des taux monétaires avec des marges de bonne qualité.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours sera à privilégier afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

Position du contrat structuré

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, SAM détient un tirage sur taux fixe alternatif sur son budget Assainissement. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un ou deux index de référence.

Il s'agit d'un contrat structuré indexé sur l'écart entre des indices de la zone euro.

| N° contrat | CRD au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 | Durée de vie résiduelle | Montage                                                           | Typologie GISSLER | Taux actuariel | Niveau du sous-jacent au 17-02-2025 |
|------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|-------------------------------------|
| 200704-T01 | 842 677 €                           | 12 ans et 11 mois       | TFA 3,00% si (CMS 10-CMS2) >= 0% ;<br>Sinon 5% - 5*(CMS10 – CMS2) | 3E                | 3,78%          | 0.155%                              |

Le graphique ci-dessous nous montre la courbe des taux de CMS 10 ans (en orange) et 2 ans (en vert) depuis le départ de la phase structurée en décembre 2009.

Ce contrat est adossé sur une stratégie dite « de pente ». La collectivité paye un taux bonifié tant que l'écart entre le taux à 10 ans et le taux à 2 ans de la zone euro est supérieur ou égal à 0,00%, c'est-à-dire que la courbe des taux est croissante. La barrière sur ce contrat a été franchie de décembre 2022 à septembre 2024.

Le graphique ci-contre nous montre l'évolution des taux anticipés des index CMS 10 ans et CMS 2 ans par le marché à ce jour, l'écart et le niveau de la barrière sur les 12 prochaines années (durée de vie résiduelle du tirage).

Les marchés anticipent de nouveau un franchissement de la barrière à partir de 2032.

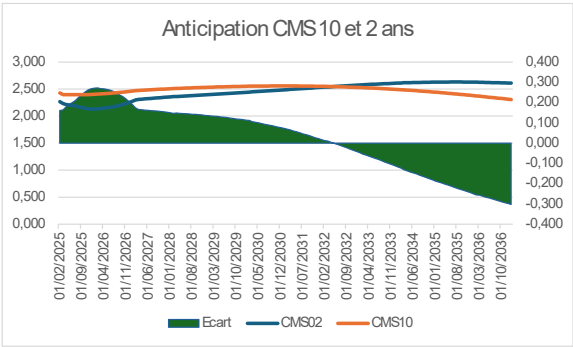
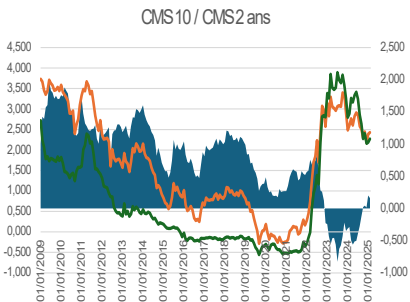
*Les taux anticipés ne présagent en rien de la réalité future du marché mais reflètent la tendance observée par le marché. Ils sont issus d'un calcul mathématique à partir de la courbe des taux au comptant.*

Un réaménagement de ce contrat est exclu car trop coûteux financièrement. Une réflexion sur une constitution de provision pour risque de taux est réalisée et reste le meilleur support pour sécuriser ce contrat.

Répartition de l'encours par prêteurs

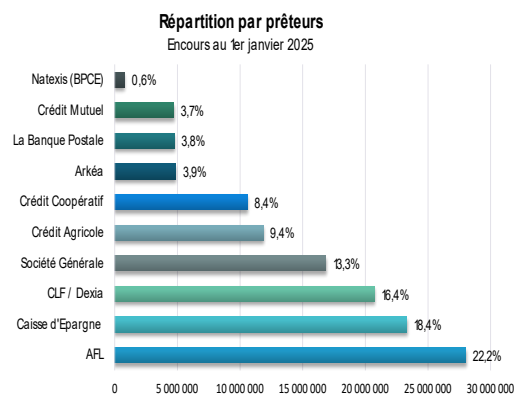
La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires.

Ainsi le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est réduit. L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.



L'AFL (Agence France Locale) ressort comme le prêteur principal suivi de la Caisse d'Epargne. Ces données n'intègrent pas la ligne de trésorerie active au 1<sup>er</sup> janvier 2025 détenue auprès de la Caisse d'épargne.

| Au 1er janvier 2025 | TOTAL              | %             |
|---------------------|--------------------|---------------|
| AFL                 | 28 006 581         | 22,2%         |
| Caisse d'Epargne    | 19 302 511         | 18,4%         |
| CLF / Dexia         | 20 724 841         | 16,4%         |
| Société Générale    | 16 849 000         | 13,3%         |
| Crédit Agricole     | 11 833 648         | 9,4%          |
| Crédit Coopératif   | 10 571 117         | 8,4%          |
| Arkéa               | 4 876 171          | 3,9%          |
| La Banque Postale   | 4 750 000          | 3,8%          |
| Crédit Mutuel       | 4 699 784          | 3,7%          |
| Natexis (BPCE)      | 800 000            | 0,6%          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>122 194 455</b> | <b>100,0%</b> |



### Informations relatives à chacun des budgets

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

| Budget                   | Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 | Taux actuariel | Durée de vie résiduelle | Nbre de contrat | Répartition par type de taux             | Emprunt prévisionnel |
|--------------------------|-----------------------------------------|----------------|-------------------------|-----------------|------------------------------------------|----------------------|
| Principal                | 89 356 879 €                            | 2,21%          | 16 ans et 7 mois        | 32              | 77% Fixe<br>23% Variable                 | 15 569 009 €         |
| Assainissement           | 16 194 321 €                            | 2,62%          | 19 ans et 1 mois        | 15              | 49% Fixe<br>5% Structuré<br>46% Variable | 3 556 083 €          |
| Photovoltaïque           | 51 025 €                                | 3,02%          | 2 ans et 8 mois         | 1               | 100% Fixe                                | -                    |
| Transport                | 5 625 666 €                             | 2,19%          | 13 ans et 8 mois        | 6               | 59% Fixe<br>41% Variable                 | 2 207 124 €          |
| Collecte & Valo. Déchets | 5 268 547 €                             | 1,97%          | 11 ans et 8 mois        | 9               | 88% taux Fixe<br>12% Variable            | 13 519 022 €         |
| Eau                      | 5 698 317 €                             | 3,44%          | 17 ans et 4 mois        | 19              | 47% Fixe<br>53 % Variable                | 497 135 €            |

- Budget principal :**

L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est majoritairement fixe du fait des consultations bancaires des dernières années qui ont permis à SAM de bénéficier de taux fixes bas.

L'encours de dette est donc bien sécurisé avec un risque de taux maîtrisé et un taux actuariel de bon niveau (2,21%). Par ailleurs, un emprunt prévisionnel de 15 569 009 € est envisagé dans le cadre de la préparation budgétaire 2025.

En plus du budget principal, SAM dispose de 5 budgets annexes au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Budgets Annexes :**

#### Budget Assainissement

Le budget Assainissement est composé à 49 % de taux fixe, 46 % à taux variable et à 5 % en taux structuré pour un contrat (analysé plus haut). Ce budget étant un budget tarifé, tout comme le budget Eau, une sécurisation

permettrait à SAM de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts, ceci afin de répercuter au minimum l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'usager.

Un emprunt prévisionnel de 3 556 083 € est envisagé dans le cadre de la préparation budgétaire 2025.

#### Budget Eau Potable

L'encours de dette de ce budget est composé à 47% sur taux fixe et 53 % sur index monétaire. Tout comme le budget Assainissement, une bonne sécurisation permet de ne pas répercuter à l'usager l'augmentation des charges financières. Un emprunt prévisionnel de 497 135 € est prévu sur 2025.

#### Budget Collecte des Déchets

L'encours de ce budget intègre les emprunts initialement souscrits sur le budget Valorisation des Déchets Professionnels. L'encours est composé à 88 % de taux fixe et 12% de taux monétaires.

Un emprunt prévisionnel de 13 519 022 € est envisagé dans le cadre de la préparation budgétaire 2025.

#### Photovoltaïque

Ce budget comprend un seul contrat à taux fixe pour une durée de vie résiduelle moyenne de 2 ans et 8 mois.

Il n'est pas prévu la mise en place de nouveau prêt sur le prochain exercice.

#### Transport

L'encours de dette du budget Transport est composé à 59% d'encours à taux fixe, le solde étant indexé sur taux variable.

Il est prévu un emprunt prévisionnel dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 de 2 207 124 €.

### Perspectives sur l'exercice 2025

La politique monétaire adoptée par la BCE en 2024 a entraîné des effets structurants sur les conditions de financement, particulièrement pour les collectivités territoriales. La baisse du taux de la facilité de dépôt à 3 %, consécutive à plusieurs réductions tout au long de l'année, a directement influé sur les marchés monétaires, entraînant une détente significative des taux à court et moyen terme tels que l'€STR et les Euribor à 3, 6 et 12 mois. Ces ajustements ont permis de réduire substantiellement le coût du crédit pour les collectivités, créant un environnement favorable à l'optimisation de leur gestion de dette et au financement de nouveaux projets d'investissement.

Cette phase d'assouplissement monétaire a notamment ouvert la voie à des stratégies actives de refinancement. La baisse des coûts d'emprunt a offert l'opportunité de restructurer des emprunts existants à des conditions plus compétitives, allégeant ainsi la charge financière nette. Par ailleurs, l'accès facilité au crédit a encouragé l'initiation de projets structurants, notamment dans le cadre de programmes d'investissement à long terme liés à la transition écologique et énergétique, souvent financés via des emprunts indexés sur les Euribor ou des obligations à taux fixe.

Enfin, les répercussions de cette politique sur la courbe des taux souverains et le marché obligataire ont élargi les opportunités pour les collectivités d'émettre des obligations. Les émissions ciblées, notamment dans le cadre d'obligations vertes, ont bénéficié de rendements compétitifs et d'un appétit croissant des investisseurs pour les actifs alignés sur des objectifs ESG. Ce levier reste toutefois conditionné par la capacité des collectivités à structurer des projets suffisamment attractifs et conformes aux normes exigées.

La réduction de la volatilité des marchés financiers, observée en 2024 grâce à une communication claire et anticipée de la BCE, a également permis une gestion proactive et sécurisée des risques financiers. Dans ce contexte, l'arbitrage entre taux fixes et variables s'est trouvé au cœur des décisions de financement, en tenant compte des anticipations de stabilisation des taux.

Cependant, des défis demeurent. Les marges bancaires, bien que sous pression en raison de la baisse des taux, restent influencées par la perception du risque de crédit et les conditions de liquidité. Les primes de risque associées aux collectivités peuvent fluctuer en fonction des notations, des dynamiques budgétaires locales et de la perception des marchés sur la soutenabilité des finances publiques. Une surveillance constante de ces facteurs est indispensable pour maximiser les opportunités offertes par les conditions actuelles tout en limitant l'exposition aux aléas futurs.

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires.

Nous avons intégré un emprunt prévisionnel, tous budgets confondus, de 35 348 373 € décomposé de la façon suivante :

- 15 569 009 € sur le Budget Principal, emprunt simulé sur 20 ans pour 8 M€ sur taux fixe à 3.46%, le solde sur Euribor 3 mois + 1% de marge,
- 3 556 083 € sur le Budget Assainissement. Cet emprunt est simulé sur 30 ans sur taux fixe à 3,48%,
- 13 519 022 € sur 30 ans pour le Budget Déchets au taux fixe à 3,48%
- 2 207 124 € sur le Budget Transport simulé sur 20 ans à taux fixe à 3,46%,
- 497 135 € sur le Budget Eau Potable simulé sur 15 ans à taux fixe à 3,45%.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours est privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

Ces emprunts sont tous simulés en phase de consolidation en amortissement trimestriel et linéaire avec une mobilisation des fonds au 30 juin 2025.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2025 aurait les caractéristiques suivantes :

- Encours prévisionnel : 148 595 270 €
- Taux actuariel : 2,59%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 17 ans et 9 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 73,25%
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 0,53%
- Répartition de la dette à taux variable : 26,21%

En fonction de l'évolution de la courbe des taux sur 2025, la collectivité pourra être amenée à privilégier une stratégie de taux plutôt qu'une autre (fixe ou monétaire).

## VI. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

**Sète Agglopôle Méditerranée a réussi à contenir l'évolution de la masse salariale en 2024 avec un atterrissage meilleur que le prévisionnel annoncé** grâce à l'effort collectif consenti ainsi qu'à un pilotage rigoureux de la masse salariale. **Cette évolution entre les exercices 2023 et 2024 suit la tendance nationale des collectivités de même strate soit environ +6%.**

Pour ce qui est du présent rapport, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB) dispose :

- que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel,
- que ce dernier concerne les éléments relevant de la masse salariale, de la durée effective du temps de travail de la collectivité, ainsi que de l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget (notamment par le biais de la GPEC).

Sète Agglopôle Méditerranée, à l'instar des autres collectivités, est confrontée à un contexte financier de plus en plus contraint, lié à la crise économique résultant des crises sociale et énergétique.

En raison de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, le législateur a pris diverses mesures de revalorisation des salaires des agents publics. Sachant que le point d'indice n'avait plus été revalorisé depuis 2017, il est passé de 4,68 € à 4,85 € en 2022, pour atteindre 4,92 € en 2023.

Dans ce contexte, la politique des ressources humaines de la collectivité doit poursuivre son action et permettre le maintien d'un service public de qualité tout en maîtrisant ses dépenses en masse salariale, en veillant à l'amélioration de la qualité de vie au travail de ses agents, gage de productivité et levier de réduction de l'absentéisme.

Ces éléments sont développés à travers **6 axes** :

- Veiller à l'adéquation des compétences des agents avec les besoins de la collectivité
- Favoriser le mieux être au travail
- Veiller à l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discriminations
- Promouvoir et garantir un dialogue social de qualité
- Améliorer le service rendu à l'usager
- Développer l'attractivité de notre collectivité

Dès 2024, dans un contexte d'incertitude budgétaire, Sète Agglopôle Méditerranée a redéfini ses orientations en matière de politique des ressources humaines, et ce, dans l'objectif de mieux maîtriser les évolutions de sa masse salariale.

Malgré les efforts consentis, les récentes annonces du gouvernement conduisent la collectivité à prendre de nouvelles mesures d'économie supplémentaires.

Parmi ces mesures de rigueur, la stratégie de recrutement est impactée au premier plan, se traduisant par une politique plus restrictive sur 2025 (même si elle était déjà très modérée les années précédentes) :

- **Non création de nouveaux services ou de nouvelles fonctions induisant de ne pas créer de postes supplémentaires,**
- **Recherche de postes subventionnés,**
- **Questionnement sur les remplacements ou non des départs en retraite,**
- **Priorisation de la mobilité interne.**

La politique de Sète Agglopôle Méditerranée privilégiera la **stabilité de ses effectifs sans pour autant dégrader la qualité du service public** : tels sont les enjeux pour 2025.

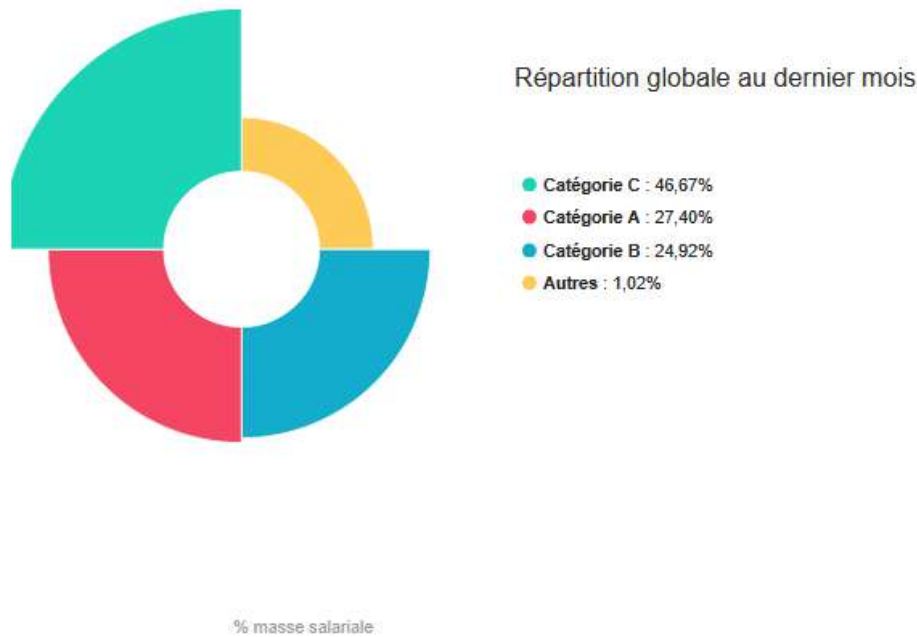
Elle affirme ainsi une volonté de financer ses priorités en matière de services rendus et privilégie un cadre de vie ainsi qu'un rayonnement du territoire, tout en préservant ses équilibres financiers, malgré les contraintes et incertitudes sur l'évolution future de ses ressources.

Cela se traduit aussi par une politique d'investissements ambitieuse, dans un contexte financier contraint. Cette ambition serait impossible sans la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement. Aussi, l'embauche de nouveaux personnels sera limitée et conditionnée à des départs ou des besoins spécifiques justifiés qui ne peuvent être gérés par de la mobilité interne. Cela induira la poursuite du travail mené quant au redéploiement des effectifs, pour une intervention à périmètre de compétences constant avec des moyens humains ajustés.

Structuration des effectifs payés du budget principal (données paye Janvier 2025)

|                       |                                 |            |
|-----------------------|---------------------------------|------------|
| <b>PERMANENTS</b>     | <i>Titulaires et stagiaires</i> | 499        |
|                       | <i>CDI</i>                      | 12         |
|                       | <i>CDD</i>                      | 42         |
|                       | <b>Total</b>                    | <b>553</b> |
|                       |                                 |            |
| <b>NON PERMANENTS</b> | <i>CDD</i>                      | 27         |
|                       | <i>Apprenti</i>                 | 4          |
|                       | <i>Vacataires/PEC</i>           | 27         |
|                       | <b>Total</b>                    | <b>58</b>  |

Catégories Hiérarchiques



**L'évolution de la masse salariale et des effectifs** s'inscrit comme suit pour les dernières années:

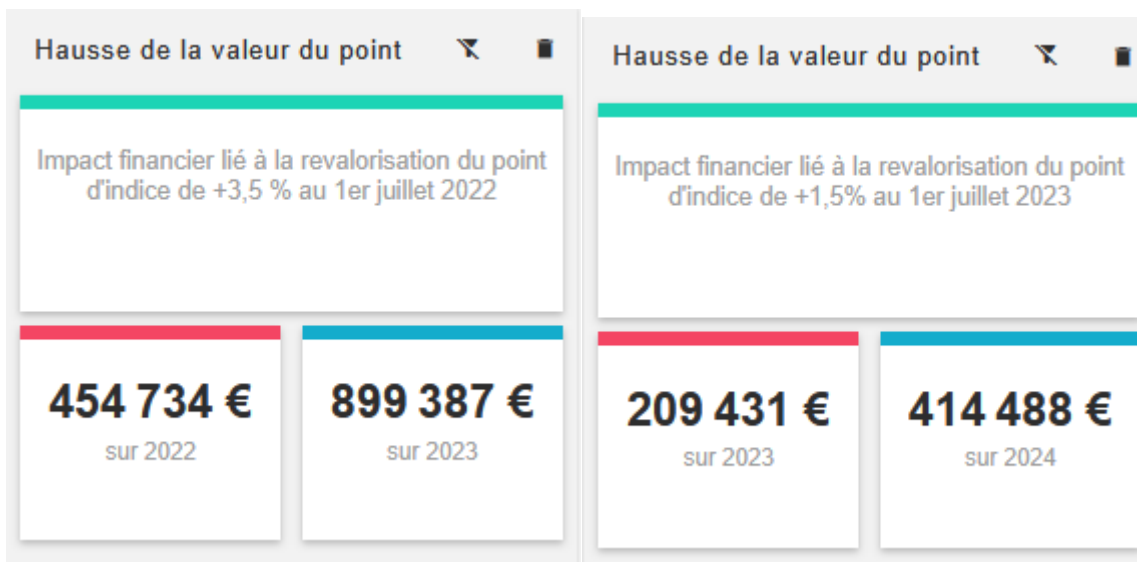
| <i>Années</i> | <i>Budget principal constaté<br/>(chapitre 012)</i> | <i>Nombre d'agents au 31/12<br/>au budget principal</i> |
|---------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 2020          | 24 942 398 €<br>Soit -2 %                           | 575                                                     |
| 2021          | 24 055 812 €<br>Soit -3%                            | 552                                                     |
| 2022          | 25 542 596 €<br>Soit +6 %                           | 591                                                     |
| 2023          | 27 485 839.52 €<br>Soit + 7.61%                     | <b>608</b>                                              |
| 2024          | 29 290 542 €                                        | 611                                                     |
| 2025          | 30 408 000 €<br>Soit + 3.82 %                       | <i>Projections à fin décembre<br/>2025 : 616</i>        |

L'impact budgétaire des mesures exogènes réglementaires a été considérable ces dernières années, plusieurs mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics ont eu pour conséquence une augmentation mécanique de la masse salariale pour toutes les collectivités territoriales.

Notamment les mesures relatives à la revalorisation du point d'indice, soit +3.5% en 2022 et + 1.5% en janvier 2023, portant la valeur du point d'indice de la fonction publique de 4.68 à 4.92.  
Cette mesure représente à elle seule un coût **d'1.5 millions d'euros sur les deux dernières années.**

Dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents publics, l'Etat a également décidé d'octroyer 5 points d'indice à tous dès le 1er janvier 2024 et l'impact budgétaire de cette nouvelle mesure exogène s'est élevé à **315 k€.**

L'impact financier lié à la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 représente **415 k€** pour 2024 soit un coût total de **730 k€ pour ces mesures sur cet exercice à effectif identique.**



Cette tendance pourrait certainement se poursuivre en 2025 en conséquence du contexte économique national.

Tenant compte des contraintes budgétaires globales, des augmentations de charges patronales sont prévues sur l'exercice 2025 (augmentation du taux des cotisations patronales CNRACL et du taux d'URSSAF) et sur les années à venir, celles-ci vont impacter lourdement les budgets de fonctionnement.

La revalorisation annoncée des cotisations patronales CNRACL impactera de **330 k€ le budget 2025** et il est déjà annoncé une hausse équivalente de 2026 à 2028. Sur ces quatre prochaines années, le coût total à supporter s'élèvera à **environ 1.4 millions d'euros** sur les charges de personnel.

#### ➤ Refacturation aux communes au titre de la mutualisation

Le montant brut du 012 intègre les frais de personnel dédiés à la gestion des communes mutualisées.

Lorsqu'on retraits le montant de la facturation relative à la mutualisation soit un total de 7 144 433 € (montant du réalisé 2024, facturé en 2025, soit 24% du 012), la masse salariale nette s'élève en réalité à **22 146 109 € pour l'exercice 2024**.

On notera également que de nombreux postes sont subventionnés et que Sète Agglopôle Méditerranée perçoit en moyenne 382 k€ par an au titre des emplois financés.

#### ➤ Durée effective du travail

Conformément à la loi du 6 août 2019, la durée annuelle du travail au sein de la collectivité est bien conforme en 2024, aux 1607 heures annuelles, soit l'équivalent des 35 heures hebdomadaires.

S'agissant de l'absentéisme, on constate une tendance à la hausse de l'absentéisme médical des agents permanents sur la collectivité (absentéisme médical : maladie ordinaire (MO), Accident du travail et de trajet, congés longue maladie (CLM), congés longue durée (CLD) et Grave Maladie) qui passe de **4,55%** en 2023 contre **4,91%** en 2024.

Pour autant, comparativement aux données repères 2022 sur intercommunalités de strate équivalentes même strate (CDG de Bretagne) SAM possède un taux d'absentéisme médical bien inférieur à la moyenne : 7,92 %.

Le taux d'accidentologie connaît une légère hausse mais avec durée moyenne d'absence à l'issue en baisse (51 Accidents en 2024 contre 39 en 2023).

Aussi, les politiques RH en matière de Prévention et de QVTC développées ci-après ont pour but de contenir et visent à réduire ces taux tout en prenant en compte le vieillissement du personnel.

#### ➤ Projections et orientations sur l'exercice 2025

La politique RH, qui s'inscrit dans une recherche d'efficacité et d'efficacités, s'articule autour de deux axes principaux :

- le pilotage et la maîtrise de la masse salariale ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents, garante de performance collective.

#### **a- Le pilotage de la masse salariale**

Les charges de personnel sont prévues à 30.4 M€, soit un montant en légère hausse de 3.82 % par rapport à celui de l'exercice 2024 soit une variation de + 1.117 k€.

Cette variation s'explique principalement par les variables suivantes :

- **+ 453 k€** correspondent à l'impact des mesures gouvernementales exogènes à la collectivité : augmentation de la part patronale de la cotisation retraite CNRACL (+3% soit 34.65%) et d'un point du taux URSSAF
- **+ 72 k€** de dépenses supplémentaires correspondant à l'impact des avancements d'échelons des agents sur l'exercice 2025
- **+ 601 k€** de dépenses à supporter suite à l'effet report des recrutements de 2024 sur 2025 et au flux prévisionnel d'entrées/sorties 2025
- **+ 103 k€** de marge de sécurité afin d'anticiper les événements non prévisibles tels que le versement de capital décès par exemple
- **+ 75 k€** pour le maintien de la campagne annuelle de revalorisation du régime indemnitaire des agents
- **- 163 k€** d'économies suite à la diminution de mesures endogènes et notamment des mandats hors paye (fin de nombreuses mises à disposition, régularisation de factures des visites médicales de 2023 en 2024, etc...)

Tenant compte de l'importance des mesures exogènes en terme de dépenses de personnel, la stabilisation des effectifs constitue le levier principal d'action en matière budgétaire et l'opportunité de remplacer des agents partis sera étudié systématiquement.

Le calendrier prévisionnel des départs en retraite indique que le nombre de départs prévus sur l'année 2025 sera stable par rapport à l'année 2024. Sur 2025, on comptabilise déjà 8 départs à la retraite ainsi que 5 autres départs enregistrés.

Concernant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), il sera nécessaire de maintenir et de piloter au plus près l'enveloppe des heures supplémentaires allouée tout en respectant le cadre légal et réglementaire. Une stabilisation du nombre d'heures supplémentaires a été constatée sur l'année 2024 (le coût des HS du budget principal sera de 198 k€ projeté à fin 2024) et celle-ci devra se poursuivre en 2025. Cette évolution des heures supplémentaires est suivie mensuellement avec l'appui du contrôle de gestion et permet ainsi d'analyser les écarts constatés.

Le service Ressources Humaines est composé de 26 agents qui gèrent les situations administratives des agents (du recrutement à son départ de la collectivité) ainsi que les 2500 bulletins de salaire mensuels pour les communes mutualisées.

Afin de piloter la masse salariale, l'analyse des évolutions des organisations et des emplois, ainsi que le travail sur l'amélioration et l'optimisation des processus se poursuivent.

De plus, la collectivité reste toujours vigilante sur les agents en attente de reclassement et continue de travailler sur les processus d'accompagnement et d'insertion dans l'emploi.

Pour 2025, il est prévu de poursuivre la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Démarche qui a permis d'aboutir en 2024 à l'adoption d'un tableau des postes et effectifs pour assurer le suivi des emplois permanents qui propose une représentation plus précise et plus prospective des besoins en effectifs et une vision plus fine des évolutions des métiers et compétences au sein de la collectivité, d'avoir une vision globale par service et/ou directions des effectifs nécessaires pour assurer leurs missions : évolution des métiers, besoins en formation, anticipation des profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des métiers et/outils, optimisation des organisations, départs en retraite...

Cet outil permettra de développer une stratégie sur plusieurs années: opportunité de remplacer tout départ définitif, adaptation et rationalisation des postes, favorisation de la mobilité interne, réduction des recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissement temporaire/saisonnier d'activités).

L'accent sera poursuivi en 2025 sur les évolutions attendues à moyen terme avec une politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences au plus près des besoins.

Dans le même temps, il convient de poursuivre l'amélioration continue des conditions de travail des agents, levier de lutte contre l'absentéisme et de performance collective.

## **b- L'amélioration de la qualité de vie au travail, levier de lutte contre l'absentéisme et facteur d'attractivité**

### **Favoriser une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée**

Les élus de Sète Agglopolé Méditerranée ont souhaité une poursuite des actions en faveur d'une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée. Facteur de mieux-être au travail, les actions proposées sont à la fois un facteur d'attractivité pour notre collectivité et un gage de productivité, en réduisant le stress lié à la gestion des temps professionnel / personnel des collègues et à leur articulation.

- Déploiement du dispositif télétravail
- Activités sportives
- Activités culturelles
- Manifestations solidaires...

Le développement de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) dans la fonction publique regroupe toutes les **actions permettant d'assurer la conciliation de la qualité des conditions de vie et de travail des agents et de la qualité du service public.**

Le budget Prévention 2025 permet de consolider et de développer les actions indispensables à favoriser le mieux être au travail, préserver la santé physique, psychique et assurer la sécurité des agents de Sète Agglopolé Méditerranée.

Ces actions, menées par le service Santé Prévention sont les suivantes :

#### ➤ **Prévention des risques professionnels et santé au travail :**

- ✓ Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels :
  - 61 unités de travail dont les activités de travail ont été analysées, les risques identifiés, les mesures de préventions notifiées et des mesures d'amélioration préconisées
- ✓ Mise en place de façon dématérialisée des registres de santé sécurité au travail / registre des dangers graves et imminents
- ✓ Sensibilisation aux gestes et postures
- ✓ Actions de lutte contre les risques musculosquelettiques
- ✓ Dispositif avec création d'une procédure interne de gestion des situations de Risques Psychosociaux
- ✓ Mise en œuvre de formations sécurité obligatoires (voir tableau des formations)
- ✓ Reconduction de la convention de partenariat entre l'institut en Soins Infirmiers des hôpitaux du Bassin de Thau et le service Santé Prévention de Sète agglomération méditerranée
- ✓ Désignation du conseiller de prévention en qualité de Référent Handicap

#### ➤ **Gestion des accidents de travail :**

- 41 accidents de travail déclarés et traités en 2024

#### ➤ **Maintien dans l'emploi et accompagnement du Handicap:**

Le maintien dans l'emploi fait référence à toute situation d'inaptitude ou de risque d'inaptitude susceptible de constituer une menace pour l'emploi d'un agent. La terminologie de maintien dans l'emploi recouvre un domaine plus large que celui du seul reclassement. Le maintien dans l'emploi prend en considération les situations globales de risques et les approches préventives de la désinsertion. Ainsi, le maintien dans l'emploi débouche sur deux problématiques à résoudre : anticiper l'apparition de l'inaptitude et résoudre des cas précis d'inaptitude. Dans cet esprit, il vise à traiter, par tous les moyens et le plus tôt possible, les situations de santé ou de handicap susceptibles de faire peser un risque pour l'emploi.

Pour ce faire les préventeurs ont réalisé :

- le suivi de 501 visites médicales du travail
- 53 études et aménagements de postes, adaptation de postes de travail pour les agents avec restrictions médicales et/ou handicap-changement d'affectation sur poste adapté.
- 3 réunions de la Commission interne de maintien dans l'emploi en collaboration avec CAPEMPLOI
- le suivi de 51 dossiers d'agents Bénéficiaires de l'obligation d'Emploi au titre de Travailleur Handicapé (BOETH).

#### ➤ **Formations sécurité :**

Organisation des formations sécurité des agents  
Dispenser en interne les formations sécurité incendie et Sauveteur Secouriste du Travail

- Organisation des formations sécurité des agents :
  - o Formations sécurité 2024. :

| Intitulé formation                                | Nombre agents formés | coût                |
|---------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| 1 er secours santé mentale                        | 20                   | 3862.5 euros        |
| agent prévention sécurité CQP                     | 1                    | 1300 euros          |
| AIPR                                              | 1                    | 60 euros            |
| ACES : aptitude à la conduite en sécurité         | 18                   | 6 710 euros         |
| CATEC                                             | 3                    | 1 729 euros         |
| FIMO                                              | 1                    | 2460 euros          |
| Formateur Habilitation électrique non électricien | 1                    | 2000 euros          |
| Formateur SST                                     | 1                    | Formateur interne   |
| Habilitation électrique électricien               | 4                    | 197 euros           |
| Référent handicap                                 | 2                    | 2000 euros          |
| SSIAP 1                                           | 1                    | 1080 euros          |
| Travail en hauteur                                | 2                    | 0                   |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>55</b>            | <b>21,4 K euros</b> |

Dispenser en interne les formations sécurité incendie et Sauveteur Secouriste du Travail :

- Remise à niveau : 29 agents formés en interne au sauveteur secouriste du travail (SST)
- Formation initiale : 58 agents formés en interne au sauveteur secouriste du travail (SST)
- Formation incendie : 11 agents formés en interne en sécurité incendie (manipulation extincteur)

De nouvelles actions de prévention sont à l'étude et une attention particulière sera maintenue pour la poursuite des actions relatives au Handicap, à la préservation de la Santé Mentale ainsi qu'au suivi du document unique pour l'améliorer les conditions de sécurité au travail.

#### Développer et renforcer les compétences individuelles

Dans un contexte et un environnement en perpétuelle évolution, la formation constitue un levier essentiel dans la recherche d'un accroissement constant de la qualité du service public afin que les compétences professionnelles du personnel soient en adéquation avec les besoins de la collectivité.

Elle permet, parallèlement et de façon complémentaire au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public et contribue à l'amélioration du bien-être au travail, de la cohésion et du dialogue entre agents et services.

La formation devient alors un réel levier stratégique en ce sens qu'elle permet de disposer et d'accroître des compétences internes nécessaires à la bonne marche de la collectivité tout en donnant aux agents la possibilité d'évoluer professionnellement.

L'année 2024 marque un tournant décisif avec le lancement du plan de formation triennal 2024 – 2026, mutualisé avec la ville de Sète. Ce plan, conçu pour répondre aux besoins actuels et futurs des agents de Sète Agglopolé Méditerranée et la ville de Sète, se déploie sur :

Plusieurs axes stratégiques :

- Accompagner les parcours professionnels et favoriser la qualité de vie au travail,
- Développer les compétences métiers
- Préserver la santé et garantir la sécurité des agents
- Développer les compétences managériales

De nombreuses actions concrètes ont été mises en place en 2024 et seront renouvelées en 2025 : (au-delà des formations sécurité en collaboration avec le service prévention)

- Formations informatiques
- Apprentissage de la langue des signes
- Accueil d'un enfant porteur d'handicap
- Gestion des conflits et de l'agressivité
- Organisation et gestion du temps de travail
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Modalités de coopération entre les associations et les collectivités
- Maître d'apprentissage
- Manifestation d'agressivité du jeune enfant

- Travail en équipe d'animation en cohérence éducative
- Secouriste en Santé Mentale
- Les déchets : enjeux, filières et valorisation
- La sécurité dans les postures au travail

Deux cycles ont également été organisés en 2024, articulés en plusieurs modules de formation : **deux itinéraires « anglais touristique » et deux itinéraires « finances publiques »**. Ces actions seront renouvelées pour l'année 2025.

Un axe transversal portant sur la transition écologique sera impulsé en 2025 car Sète Agglopolie Méditerranée est engagée dans un contrat territorial d'objectifs avec l'ADEME, en appui de la stratégie du Plan Climat.

Un plan d'accompagnement des élus et des agents dans leur montée en compétence sur les sujets de la transition écologique a été retenu et sera décliné par le prisme de 3 types de mesures « formation » :

- La transition écologique, objectifs environnementaux, éco responsabilité
- Faire évoluer le plan de formation métiers sur les sujets prioritaires ; commande publique durable en lien avec le SPASER, urbanisme durable, règlementations thermiques, éco-communication, sobriété énergétique...
- Intégration du volet « transition énergétique et écologique » ; 2 à 3 conférences plénières

En complément des actions collectives, un budget alloué spécifiquement à la formation a permis de mettre en place des formations liées au métier, actions essentielles pour développer des compétences techniques avancées aux différents domaines d'activité de notre organisation.

Le budget formation s'élevait à 112 000 € pour l'année 2024. Une augmentation significative des coûts liés aux frais d'apprentissage a été observée de part une réduction de la prise en charge des frais d'apprentissage et des priorités du CNFPT sur les métiers dits en « tension ». Ces nouvelles modalités sont venues impacter le budget de l'année 2024. Ces deux facteurs combinés ont conduit à des ajustements budgétaires, nécessitant une gestion plus rigoureuse et une priorisation des formations.

En 2024, **43 prestataires extérieurs** (hors CNFPT) ont été sollicités afin de répondre aux exigences spécifiques de certains métiers au sein de notre collectivité.

De plus, le budget formation a permis de reconduire la souscription à l'abonnement de la plateforme de formation à distance et collaborative ; **Idéal CO**. L'acquisition de cet outil permet aux agents de Sète Agglopolie Méditerranée d'accéder à une multitude de ressources pédagogiques, de suivre des formations et de collaborer avec d'autres professionnels. C'est plus de 40 communautés disponibles sur la plateforme, auxquelles les agents peuvent adhérer en fonction de leurs cœurs de métier ou de leurs intérêts, favorisant ainsi le développement professionnel et l'amélioration des compétences collectives.

**Au total, on peut noter que 1697\* jours ont été réalisés en 2024. \*chiffres non consolidés**

En 2025, en plus des formations récurrentes, il a été demandé au CNFPT pour obtenir des journées supplémentaires dites « intra » sur cotisation. L'objectif de cette demande est de déployer des actions de formation spécifiques liées à des domaines stratégiques comme **l'intelligence artificielle et la transition écologique**.

Le soutien du CNFPT est donc déterminant pour l'année 2025, afin de garantir la poursuite des formations récurrentes tout en intégrant les nouveaux projets de formation. Cette approche permet d'assurer une préparation optimale de nos agents face aux défis futurs, tout en respectant les objectifs stratégiques de la collectivité.

#### L'accompagnement individuel et le développement professionnel

On observe une augmentation significative du nombre d'agents bénéficiant d'un accompagnement individuel. Cet accompagnement a été possible grâce au financement d'actions spécifiques comme les bilans de compétences ou à l'obtention de la certification de coach professionnel de la responsable du service formation.

**Ainsi, 46 agents ont bénéficié de cet accompagnement personnalisé en 2024, contre 32 en 2023.**

Il est prévu d'étendre ces accompagnements pour répondre aux besoins spécifiques de chaque agent, favorisant ainsi le développement de la mobilité interne (contrainte ou choisie) et un soutien personnalisé, essentiel à l'épanouissement, au bien-être au travail et de l'efficacité des agents au sein de l'organisation, au travers du conseil en évolution professionnel, coaching individuel et coaching collectif.

Cette tendance, qui a démontré des résultats probants en termes de performance et de satisfaction au travail, sera également renouvelée en 2025.

En résumé, le maintien du budget alloué à la formation et à l'accompagnement individuel pour l'année 2025 est une décision stratégique essentielle. Elle garantit non seulement la continuité des initiatives en cours, mais aussi la capacité à répondre aux projets innovants de la collectivité. Cela assure l'atteinte des objectifs futurs en matière de développement des compétences et de bien-être des agents.

### Doter les cadres et encadrants d'outils d'amélioration de leurs compétences

Le service regroupe l'ensemble des actions de communication, d'appui managérial et l'événementiel à destination des agents de la Ville, du CCAS de Sète et de Sète agglomération méditerranéenne (2200 agents).

Au niveau de l'appui managérial, tous les dispositifs déployés en 2024 sont renouvelés en 2025 :

-L'organisation d'une conférence par trimestre à l'attention du comité de coordination, qui regroupe le collectif de cadres et encadrants (environ 120 agents), leur permettant d'écouter le parcours, l'expertise, d'une personnalité sur des thématiques telles que le leadership, la préservation des écosystèmes, les nouveaux modes de travail, le management par les neurosciences...qui leur permet de faire un parallèle avec leur vie professionnelle et leur environnement géographique.



-L'école interne de management, permettra à une troisième promotion de managers sur fonctions depuis moins de trois ans et aspirants managers de suivre un parcours long de formation de 13 jours. Elle a permis depuis son ouverture en janvier 2024 à 48 agents d'être formés dont 34 agents de SAM et 12 autres le seront à compter d'octobre 2025, portant le total à 60 agents formés.

En février 2025 un deuxième parcours de formation a vu le jour au sein de l'école d'une durée de 16 jours, destiné aux managers sur fonctions depuis au moins trois ans, sans distinction de grade et de filière. 24 agents dont 16 de SAM sont en cours de formation via ce dispositif.

### Le parcours des managers expérimentés comprend les modules suivants :

- Passer de manager à leader
- Les outils du pilotage de l'activité
- Animer des réunions créatives
- Attractivité et marketing territorial
- Conduite de projet de service ou de direction
- Prévention et régulation de situations conflictuelles
- Qualité de vie au travail et prévention des risques psycho-sociaux : pour soi, pour son équipe
- L'entretien professionnel
- Manager, premier interlocuteur RH
- Journée de codéveloppement

Cette école du management est créée en interne en partenariat avec le service recrutement/mobilité de la Direction des Ressources Humaines, qui travaille à l'ingénierie des modules avec le service communication interne et appui managérial, en s'engageant à intégrer dans celle-ci les suggestions du comité de Direction élargi et les retours de plusieurs groupes de travail, composés des organisations syndicales et de managers volontaires. Cette co construction permet de proposer un parcours au plus proche des préoccupations des agents concernés (et au-delà, un panel d'actions à destination des cadres et encadrants au plus proche des besoins terrain). Le format « hybride » de ce parcours, dispensé ensuite par des formateurs externes, internes et le CNFPT, permet d'être plus adaptable, réactif et de maîtriser notre parcours dans son intégralité.



Une troisième promotion de codéveloppement en partenariat avec Montpellier Business School sera lancée en septembre 2025.

Le codéveloppement a permis depuis début 2024 de faire évoluer les pratiques professionnelles de 17 agents dont 14 agents SAM.

Ces promotions durent 18 mois, à raison de 11 demi-journées sur cette période. Contrairement à l'école du management, les agents se servent de la force du groupe pour avancer dans leurs pratiques en partageant leurs difficultés et en échangeant sur les possibilités de les résoudre au regard de l'expérience de leurs collègues. Ce dispositif permet aux agents, en toute confiance, de créer du lien, de libérer la parole et de s'inspirer des réussites de leurs homologues pour améliorer leur pratique professionnelle.

-Depuis 2024, des courtes formations sur une demi-journée pour cerner l'essentiel d'une thématique, nommé ateliers boost, destinées prioritairement aux cadres et encadrants, ont permis de former 73 agents dont 45 agents SAM.

Plusieurs thématiques ont été abordées : prise de parole en public, savoir faire un feedback constructif et efficace, gestion de conflits, réussir un entretien de recadrage, burn out – écologie de soi...

-Le service continue à organiser le séminaire annuel du Comité de Direction élargi (composé des DGD et des Directeurs des administrations Ville SAM et CCAS). Cette journée permet d'échanger sur une thématique qui sera déployée au sein des trois entités afin de définir les méthodologies et priorités. L'intelligence artificielle a été le thème du séminaire de septembre 2024.

Au niveau de l'évènementiel interne, permettant de fédérer, féliciter, intégrer les agents :

-Une cérémonie des lauréats de concours a permis en 2024 au Maire-Président et au DGS de féliciter 16 agents, dont 8 agents SAM, en présence de leur N+1 et des organisations syndicales

-Une journée biannuelle d'accueil des nouveaux agents, dont ont pu bénéficier 65 agents SAM en 2024, leur présente leur environnement professionnel via la prise de parole des directions supports (DSI, commande publique, finances, RH...) et leur donne des informations sur l'action sociale, pour terminer par une visite de sites emblématiques de l'agglomération, renouvelés à chaque session.



-P'tits Dej'GS : rencontres entre le DGS et des agents chaque mois autour d'un petit-déjeuner, qui a permis au Directeur Général des Services de rencontrer en 2024 32 agents dont 17 agents SAM.

-Production de la vidéo présentée lors des vœux au personnel : à travers ce film projeté lors de la cérémonie de janvier 2025, 18 lieux emblématiques de la Ville et de l'Agglomération ont été mis en lumière. 26 métiers dont 10 métiers présents au sein de SAM ont été représentés et 36 agents ont participé au film, pour illustrer la diversité et la richesse de leurs missions.

-Mise en place d'actions sportives (prise en charge de frais d'inscriptions pour courses à pied sur le territoire, organisation de tournois sportifs intercollectivités) et culturelles (mise en place d'une chorale, tirages au sort pour gagner des livres et places de sport ou concerts),

-Organisation de visites de sites/métiers sur la pause méridienne. Visite des archives municipales, du centre de tri, organisation de ramassage de déchets face au site Président, balade urbaine autour du cycle de l'eau, sur lequel 43 agents SAM se sont inscrits.

### **En 2025 ces actions sont reconduites.**

Pour 2025, élaboration d'une cérémonie d'accueil des saisonniers et d'une cérémonie mettant à l'honneur les agents partant à la retraite complètent ce dispositif d'évènementiel visant à créer cohésion et sentiment d'appartenance.

## Veiller à l'égalité professionnelle et lutter contre toute forme de discrimination

La progression vers l'égalité professionnelle constitue un des objectifs à poursuivre afin de veiller à :

- Garantir une égalité femmes/hommes notamment en matière de rémunérations, d'accès aux cadres d'emplois, grades et emplois, notamment dans le grade des campagnes de promotion internes et avancements de grades.

- Egalement en matière de nomination après concours, afin de continuer de proposer des parcours et des évolutions à nos agents, même en période budgétairement contrainte.

| Avancements de Grades |       |             |       |             |       |             |       |             |       |             |       |
|-----------------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|
| 2023                  |       |             |       |             |       | 2024        |       |             |       |             |       |
| catégorie A           |       | catégorie B |       | catégorie C |       | catégorie A |       | catégorie B |       | catégorie C |       |
| Homme                 | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme |
| 2                     | 2     | 4           | 3     | 26          | 18    | 4           | 0     | 1           | 3     | 15          | 15    |
| Promotions Internes   |       |             |       |             |       |             |       |             |       |             |       |
| 2023                  |       |             |       |             |       | 2024        |       |             |       |             |       |
| catégorie A           |       | catégorie B |       | catégorie C |       | catégorie A |       | catégorie B |       | catégorie C |       |
| Homme                 | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme |
| 3                     | 1     | 2           | 2     | 7           | 2     | 1           | 3     | 4           | 1     | 3           | 0     |

| Nominations suite à réussite à concours |       |             |       |             |       |             |       |             |       |             |       |
|-----------------------------------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|
| 2023                                    |       |             |       |             |       | 2024        |       |             |       |             |       |
| catégorie A                             |       | catégorie B |       | catégorie C |       | catégorie A |       | catégorie B |       | catégorie C |       |
| Homme                                   | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme | Homme       | Femme |
| 0                                       | 1     | 2           | 5     | 0           | 0     | 3           | 0     | 3           | 3     | 0           | 0     |

Prévenir et traiter toutes formes de discriminations et actes de violences :

- Mise en place une cellule pour lutter contre le harcèlement a été mise en place.
- Elaboration d'un guide de signalement des situations de discriminations, d'harcèlements, de violences sexistes et sexuelles a été diffusé auprès de tous les agents.
- Promotion de l'accès à l'emploi des personnes handicapées : la collectivité, déjà fortement engagée dans l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des agents porteurs de handicap continuera de favoriser le recrutement de personnes atteintes de handicap.

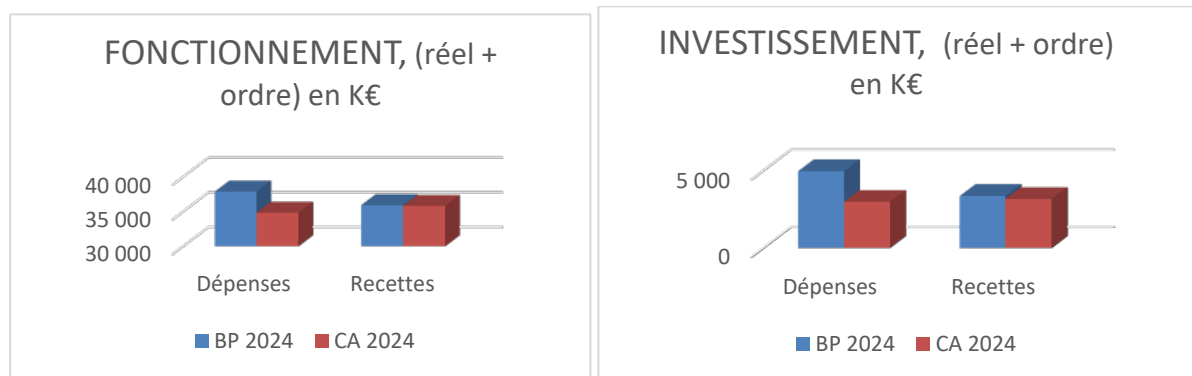
Tenant compte du contexte national, plusieurs mesures défavorables au pouvoir d'achat des agents ont été annoncées (suppression de la GIPA visant à maintenir ledit pouvoir d'achat, aucune revalorisation du point d'indice n'est prévue, maintien de 90 % du traitement indiciaire durant les trois premiers mois de maladie, etc..). Ces mesures seront profitables aux collectivités au niveau budgétaire mais se feront au détriment des agents.

Malgré toutes ces mesures, le budget RH 2025 consolide la politique salariale (valorisation statutaire et de l'engagement professionnel des agents, via une gestion individualisée des carrières et du régime indemnitaire à travers le maintien de la campagne de revalorisation annuelle) et sociale (budget d'action sociale développé avec la validation du marché pour les cartes cadeaux de fin d'année, le forfait mobilité durable, etc...) portée par l'agglomération.

## VII. FOCUS BUDGETS ANNEXES

### ✓ Budget Collecte des déchets

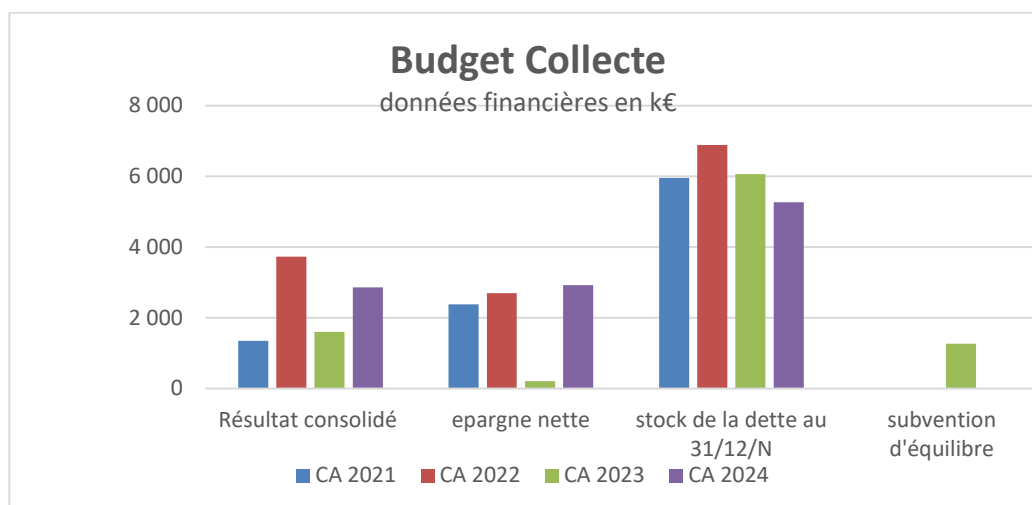
A la fin de l'exercice 2024, et selon les données provisoires du CFU, ce budget présente un résultat positif de 2,8 M€, mais surtout une situation assainie avec une section de fonctionnement excédentaire de 1M€.



Cet excédent en fonctionnement permet à ce budget de s'autofinancer, sans avoir recours à la subvention d'équilibre prévue initialement au budget primitif. Cela s'explique principalement par un niveau moindre de dépenses (- 3M€ dont 1,9 M€ sur les prestations de services et marchés et 900 k€ sur les autres charges à caractère général) et par un montant plus élevé de recettes (+1,6M€ dont 1,3M€ de supplément de dotations de soutien de CITEO grâce à l'amélioration des performances de tri due au nouveau centre de tri).

S'agissant de la section d'investissement, 2M€ d'investissements ont été réalisés, mais une partie des projets a été décalée en 2025 : achat de 50% des composteurs, achats d'abris bacs, de module de lavage et de colonnes ainsi que de génie civil.

Les ratios d'analyse financière provisoire de ce budget se présentent donc ainsi pour 2024 : épargne nette de 2 928 k€, Stock de dette de 5 269 k€ et Résultat consolidé de 2 864 k€.



La prospective du Budget Collecte de 2025 à 2030, est établie selon les hypothèses suivantes :

- Taux de TEOM inchangé à horizon 2030, évolution selon dynamique des bases projetées
- Prise en compte de l'inflation dans les coûts des marchés, et du coût de traitement et évolution des charges de personnel (+3%)
- Recettes de fonctionnement en hausse sur les produits et services prenant en compte les projections de facturation de redevance spéciale pros, restaurants et communes, et une prévision prudente sur les dotations et aides des éco-organismes.

- Charge financière prenant en compte l'emprunt souscrit pour verser une subvention d'investissement de 14 M€ en 2025 au titre de l'UVE, afin de réduire la redevance de fonctionnement B5f prévue fin 2025 et qui viendrait augmenter la section de fonctionnement.

|                |                                 | Aterrissage BP |       | projection | projection | projection | projection | projection |
|----------------|---------------------------------|----------------|-------|------------|------------|------------|------------|------------|
| en K€          |                                 | 2024           | 2025  | 2026       | 2027       | 2028       | 2029       | 2030       |
| Fonctionnement | Dépenses                        | 34815          | 35330 | 35501      | 35158      | 35729      | 36038      | 36487      |
|                | Recettes (hors subv équilibre ) | 35771          | 37087 | 35719      | 35169      | 35989      | 37090      | 38684      |
|                | solde                           | 956            | 1757  | 218        | 11         | 260        | 1052       | 2197       |
| Investissement | Dépenses                        | 2962           | 19944 | 5324       | 4134       | 3045       | 3123       | 3506       |
|                | Recettes                        | 4814           | 18614 | 5106       | 4123       | 3223       | 3063       | 2728       |
|                | solde                           | 1852           | -1330 | -218       | -11        | 178        | -60        | -778       |

**En synthèse, et selon ces hypothèses, les déficits d'investissement sont couverts par les résultats de fonctionnement et le recours à l'emprunt et le versement d'une subvention d'équilibre n'est plus nécessaire sur la période 2025-2030.**

A noter, les dépenses de fonctionnement devraient cependant évoluer à la hausse au regard des projets en cours sur le territoire, mais non intégrés à la prospective actuelle (centre de tri sacs oranges bio déchets et coûts de transport associés, fonctionnement et arbitrages sur les sites de déchetterie...).

A l'inverse, une amélioration des recettes de fonctionnement, hors subvention d'équilibre et hors dynamique des bases fiscales paraît compliquée

Les dépenses d'investissement sont projetées entre 3 et 4M€ par an entre 2027 et 2030, en s'inscrivant au-delà de ces montants, de nouveaux projets généreront un besoin de ressources complémentaires, par emprunt par exemple qui viendrait grever les capacités des deux sections.

La situation de ce budget est donc assainie mais elle reste fragile, et sous la tension des fortes recettes attendues et d'une juste maîtrise des dépenses pour la période 2025-2030.

## ✓ **Budget Transport**

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au profit du budget annexe transport était estimée dans le cadre du BP 2024 à 7,6 M€. Afin de permettre de sortir un résultat excédentaire, la subvention d'équilibre à verser est estimée à ce stade à 4,5 M€ soit environ 3 M€ d'écart.

Plusieurs variables expliquent cet écart :

- des recettes supplémentaires : 1 M€ non constaté en 2023 correspondant à la redevance, 0,6 M€ de dynamique des recettes Kéolis et navettes maritimes, 0,4 M€ de dynamique du versement mobilité, 0,1 M€ de pénalités versées par le délégataire
- En outre, certaines dépenses prévues au BP 2024 n'ont pas été réalisées : 0,6 M€ de dépenses d'équipement, 0,1 M€ budget Hérault transport, 0,1 M€ factures non reçues de la part de la SNCF au titre de la LNMP.

Pour 2025, le montant de la subvention d'équilibre est estimé à 5,1 M€. Ce même montant est projeté pour les années suivantes.

La PPI de ce budget annexe est actuellement estimée de la façon suivante :

|                 | Opération | Libellé                                                                  | Total du programme 2025-2029 | 2024      | 2025      | 2026      | 2027      | 2028      | 2029      |
|-----------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Super opération | 32000     | Travaux et acquisitions de matériel réseau transport routier et maritime | 11 595 000                   | 1 889 028 | 2 395 000 | 2 300 000 | 2 300 000 | 2 300 000 | 2 300 000 |
| Opération       | 303       | Acquisition et travaux divers                                            |                              | 62 716    | 245 000   | 150 000   | 150 000   | 150 000   | 150 000   |
| Opération       | 305       | Navettes maritimes                                                       |                              | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Opération       | 306       | Mise en accessibilité des réseaux de bus                                 |                              | 262 346   | 350 000   | 350 000   | 350 000   | 350 000   | 350 000   |
| Opération       | 307       | Dispositif de priorité aux feux                                          |                              | 42 597    | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Opération       | 32182     | Véhicules de transport en commun                                         |                              | 1 521 369 | 1 800 000 | 1 800 000 | 1 800 000 | 1 800 000 | 1 800 000 |
| Super opération | 33000     | Infrastructures et aménagements relatifs à la mobilité                   | 5 214 000                    | NC        | 1 000 000 | 840 000   | 2 874 000 | 500 000   | 0         |
| Opération       | 331       | Dépôt de bus                                                             |                              | NC        | 1 000 000 | 840 000   | 2 874 000 | 500 000   |           |
|                 |           | TOTAL PPI                                                                | 16 809 000                   | 1 889 028 | 3 395 000 | 3 140 000 | 5 174 000 | 2 800 000 | 2 300 000 |

## ✓ Budget eau potable

Le programme d'investissement du budget eau est détaillé ci-dessous au travers du PPI.  
Le montant 2024 – 2029 affiche un montant de 11,3 M€.

| PPI COMPETENCE EAU POTABLE (BA M 49) |           |                                          |                                   |           |           |                                          |           |                                           |                                           |
|--------------------------------------|-----------|------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
|                                      | Opération | Libellé                                  | Total super Opération : 2025-2029 | CA 2024   | 2025      | 2026                                     | 2027      | 2028                                      | 2029                                      |
| Super opération                      | 3831201   | Travaux réseaux eau potable              | 8 270 000                         | 1 436 233 | 1 870 000 | 1 600 000                                | 1 600 000 | 1 600 000                                 | 1 600 000                                 |
| Opération                            | 383121    | Réseaux eau potable eau d'Issanka        | 7 770 000                         | 942 087   | 1 370 000 | 1 600 000                                | 1 600 000 | 1 600 000                                 | 1 600 000                                 |
| Opération                            | 383141    | Réseaux eau potable Mèze                 | 500 000                           | 494 146   | 500 000   |                                          |           |                                           |                                           |
|                                      |           |                                          |                                   |           |           | Délégation compétence Mèze au 01/01/2026 |           | Très incertain cause fin DSP SETE en 2027 | Très incertain cause fin DSP SETE en 2027 |
| Super opération                      | 3840000   | Génie civil électromécanique équipements | 1 245 000                         | 377 815   | 445 000   | 200 000                                  | 200 000   | 200 000                                   | 200 000                                   |
| Opération                            | 384001    | sète                                     | 1 195 000                         | 366 645   | 395 000   | 200 000                                  | 200 000   | 200 000                                   | 200 000                                   |
| Opération                            | 384002    | Mèze                                     | 50 000                            | 11 170    | 50 000    |                                          |           |                                           |                                           |
|                                      |           |                                          |                                   |           |           | Délégation compétence Mèze au 01/01/2026 |           | Très incertain cause fin DSP SETE en 2027 | Très incertain cause fin DSP SETE en 2027 |
|                                      |           | TOTAL PPI 2025 2029                      | 9 515 000                         | 1 814 048 | 2 315 000 | 1 800 000                                | 1 800 000 | 1 800 000                                 | 1 800 000                                 |
|                                      |           | TOTAL PPI 2024-2026                      | 5 929 048                         |           |           |                                          |           |                                           |                                           |
|                                      |           | TOTAL PPI 2024-2029                      | 11 329 048                        |           |           |                                          |           |                                           |                                           |

## ✓ Budget assainissement

Le programme d'investissement du budget annexe assainissement est détaillé ci-dessous au travers du PPI.  
Le montant 2025 / 2029 affiche un montant de 43,5 M€.

| PPI COMPETENCE ASSAINISSEMENT (BUDGET ANNEXE M 49) |           |                                                                                        |                      |                                          |                  |                   |                   |                  |                  |                  |
|----------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                    | Opération | Libellé                                                                                |                      | Total super<br>Opération : 2025-<br>2029 | CA 2024          | 2025              | 2026              | 2027             | 2028             | 2029             |
| Super<br>opération                                 | 302200    | STATIONS D'EPURATION EAUX<br>USEES                                                     | Commentaires         | 5 909 300                                | 930 113          | 1 909 300         | 1 000 000         | 1 000 000        | 1 000 000        | 1 000 000        |
| Super<br>opération                                 | 302300    | Etudes et travaux d'extension<br>des réseaux d'assainissement                          |                      | 1 000 000                                | 780 319          | 200 000           | 200 000           | 200 000          | 200 000          | 200 000          |
| Opération                                          | 30233     | Etudes et travaux d'extension<br>des réseaux Poussan                                   |                      |                                          | 0                | 0                 | 150 000           |                  |                  |                  |
| Opération                                          | 30234     | Etudes et travaux d'extension<br>des réseaux Vicla Gardiole                            |                      |                                          | 604 256          | 200 000           | 0                 |                  |                  |                  |
| Opération                                          | 302351    | Etudes et travaux d'extension<br>des réseaux Marseillan                                |                      |                                          | 176 063          | 0                 | 50 000            |                  |                  |                  |
| Super<br>opération                                 | 302400    | REUTILISATION DES EAUX USEES                                                           |                      | 3 170 000                                | 0                | 2 030 000         | 1 100 000         | 40 000           | 0                | 0                |
| Opération                                          | 30241     | REUT - Usage industriel                                                                |                      |                                          | 0                | 1 620 000         | 90 000            | 20 000           |                  |                  |
| Opération                                          | 30242     | REUT - Usage urbain                                                                    |                      |                                          | 0                | 380 000           | 10 000            | 10 000           |                  |                  |
| Opération                                          | 30243     | REUT - Usage agricole                                                                  |                      |                                          | 0                | 30 000            | 1 000 000         | 10 000           |                  |                  |
| Super<br>opération                                 | 302700    | Etudes et travaux de<br>renouvellement et habilitation<br>des réseaux d'assainissement |                      | 22 630 000                               | 3 055 733        | 3 530 000         | 4 700 000         | 4 800 000        | 4 800 000        | 4 800 000        |
| Opération                                          | 30270     | Réhabilitation centre ville                                                            |                      |                                          | 94 456           | 0                 | 0                 | 0                |                  |                  |
| Opération                                          | 30271     | Travaux renouvellement<br>réseaux                                                      |                      |                                          | 2 771 363        | 1 750 000         | 3 500 000         | 4 000 000        | 4 000 000        | 4 000 000        |
| Opération                                          | 30272     | Schéma directeur<br>Assainissement                                                     |                      |                                          | 127 041          | 0                 | 0                 | 0                |                  |                  |
| Opération                                          | 30273     | Travaux Postes refoulement                                                             |                      |                                          | 62 874           | 1 780 000         | 1 200 000         | 800 000          | 800 000          | 800 000          |
| Super<br>opération                                 | 302800    | Contrat de gestion intégré                                                             |                      | 10 810 000                               | 2 577 467        | 5 210 000         | 4 100 000         | 500 000          | 500 000          | 500 000          |
| Opération                                          | 30285     | CGI REDUCTION REJETS<br>MICROBIOLOGIQUES                                               | SETE                 |                                          | 108 953          | 1 860 000         | 3 000 000         | 500 000          | 500 000          | 500 000          |
| Opération                                          | 30287     | CGI NORD BASSIN DE THAU                                                                |                      |                                          | 0                | 0                 | 0                 | 0                |                  |                  |
| Opération                                          | 30288     | CGI PLAN REDUCT REJETS<br>CHAINES DE TRANSFERT                                         | SETE -<br>MARSEILLAN |                                          | 2 468 514        | 3 350 000         | 1 100 000         | 0                |                  |                  |
|                                                    |           | <b>TOTAL PPI 2025 2029</b>                                                             |                      | <b>43 519 300</b>                        | <b>7 343 632</b> | <b>12 879 300</b> | <b>11 100 000</b> | <b>6 540 000</b> | <b>6 500 000</b> | <b>6 500 000</b> |

## VIII. PROSPECTIVE FINANCIERE

La présentation de la trajectoire pluri annuelle des finances de notre EPCI est une information importante permettant d'alimenter le débat politique entourant le vote du budget. A cet égard, elle permet de mesurer l'incidence financière des politiques publiques portées par l'agglomération, notamment en ce qui concerne l'impact du programme d'investissement, le périmètre des compétences exercées par l'EPCI et la gestion interne de l'administration communautaire.

### Hypothèses de construction du scénario prospectif :

Le scénario de prospective prend en compte des dépenses d'investissement actuellement recensées au sein de la programmation pluriannuelle des projets d'équipement (PPI), soit 36,5 M€ en moyenne annuelle sur la période 2025-2029 au budget principal. Plus précisément, les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante entre les différents programmes, en l'état actuel des prévisions et des programmations.

| Programmes d'investissements du budget principal | 2025                | 2026                | 2027                | 2028                | 2029                |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| MOBILIER ET MATERIEL SAM                         | 1 040 697 €         | 855 000 €           | 855 000 €           | 855 000 €           | 1 105 000 €         |
| SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES AUX COMMUNES   | 2 850 000 €         | 2 600 000 €         | 1 500 000 €         | 2 500 000 €         | 2 500 000 €         |
| CONSTRUCTION ET TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS      | 4 606 750 €         | 1 300 000 €         | 4 750 000 €         | 3 750 000 €         | 2 300 000 €         |
| PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE             | 121 800 €           | 70 000 €            | 70 000 €            | 70 000 €            | 70 000 €            |
| CONSTRUCTION & TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS        | 366 660 €           | 2 000 000 €         | 7 200 000 €         | 6 200 000 €         | 1 200 000 €         |
| SUBVENTIONS HABITAT                              | 4 100 000 €         | 4 100 000 €         | 4 600 000 €         | 4 600 000 €         | 4 600 000 €         |
| EAUX PLUVIALES                                   | 2 120 000 €         | 1 900 000 €         | 1 900 000 €         | 1 900 000 €         | 1 900 000 €         |
| GEMAPI                                           | 1 857 620 €         | 3 170 000 €         | 2 700 000 €         | 2 700 000 €         | 2 700 000 €         |
| MOBILITE DURABLE                                 | 950 000 €           | 950 000 €           | 950 000 €           | 950 000 €           | 950 000 €           |
| PARTICIPATION TRAVAUX REALISES PAR REGION & CD34 | 383 300 €           | 487 000 €           | 460 000 €           | 310 000 €           | 300 000 €           |
| MOBILITE ET VOIRIES INTERCOMMUNALES              | 14 643 605 €        | 4 300 000 €         | 5 450 000 €         | 5 900 000 €         | 7 250 000 €         |
| TRAVAUX ETUDES & AMENAGEMENT DIVERS              | 835 694 €           | 700 000 €           | 800 000 €           | 800 000 €           | 700 000 €           |
| AMENAGEMENT DE L ESPACE                          | 6 227 584           | 4 651 341           | 3 700 000 €         | 3 800 000 €         | 5 100 000 €         |
| TRAVAUX ESPACES NATURELS                         | 705 600 €           | 325 000 €           | 325 000 €           | 325 000 €           | 325 000 €           |
| AIDES AUX ENTREPRISES                            | 352 000 €           | 300 000 €           | 100 000 €           | 100 000 €           | 100 000 €           |
| EQUIPEMENT ECONOMIQUES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | 3 835 000 €         | 2 400 000 €         | 2 050 000 €         | 2 380 000 €         | 2 050 000 €         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>44 996 310 €</b> | <b>30 108 341 €</b> | <b>37 410 000 €</b> | <b>37 140 000 €</b> | <b>33 150 000 €</b> |

Par ailleurs, la prospective prend en compte une indexation des bases fiscales sur l'inflation anticipée ; un gel de la fraction de la TVA en 2025 et 2026, des taux d'intérêt égaux à 3,5% en 2024 ; 3,2 % en 2026 et 3 % en 2026.

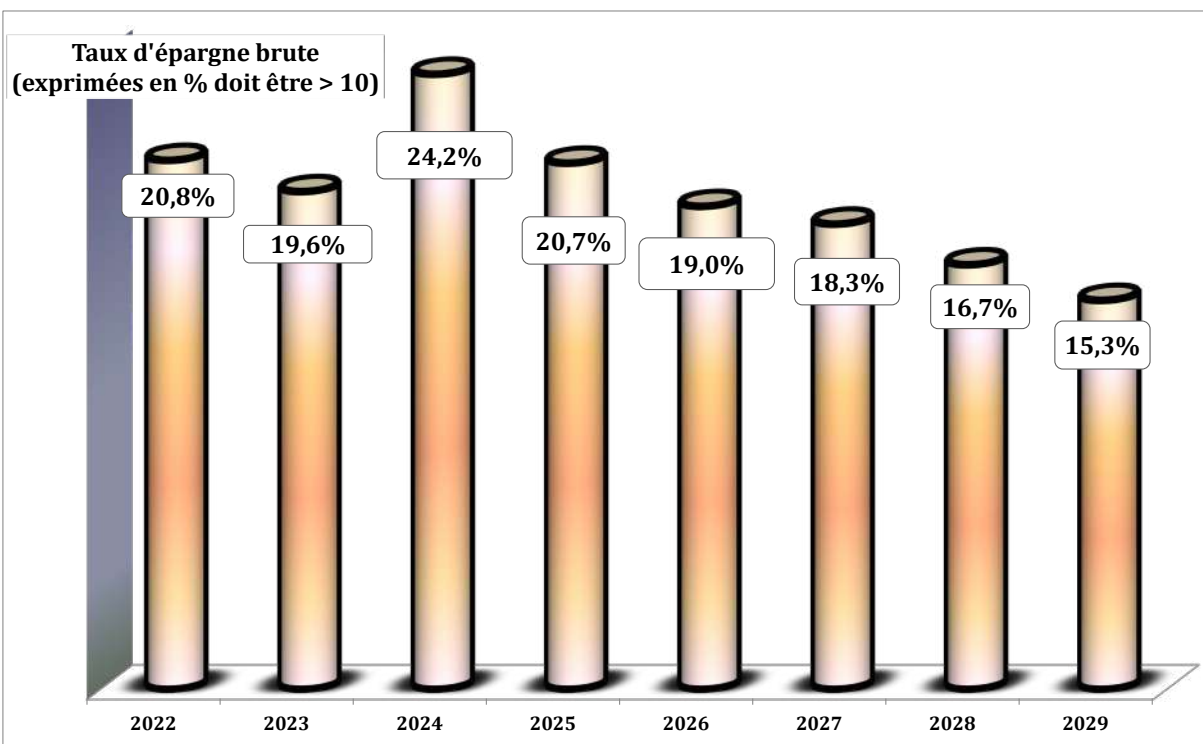
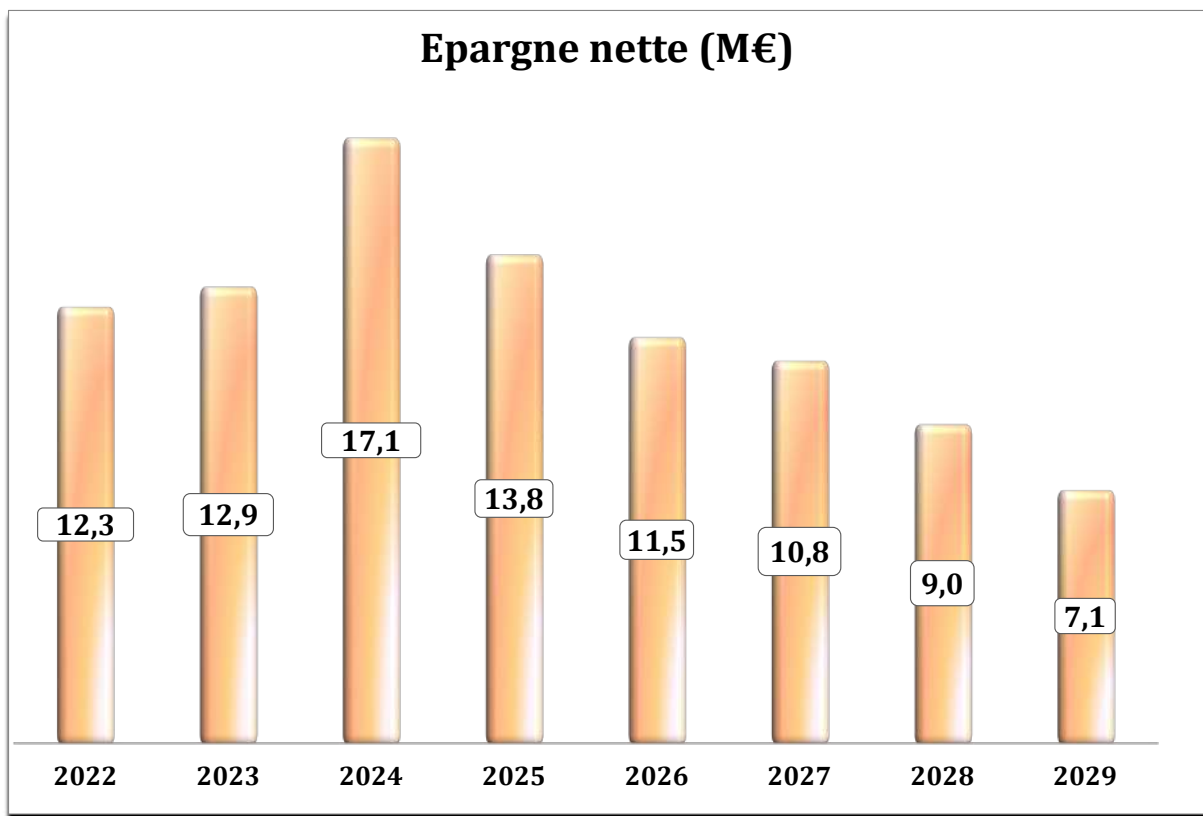
| Indices économiques         | 2025   | 2026   | 2027   | 2028   | 2029   | 2030   |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Inflation prévisionnelle LF | 1,80%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  |
| Inflation révisée           | 1,80%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  |
| Inflation définitive        | 1,80%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  | 1,75%  |
| Evolution PIB LF            | 1,10%  | 1,40%  | 1,50%  | 1,50%  | 1,50%  | 1,50%  |
| Evolution PIB révisée       | 1,10%  | 1,20%  | 1,20%  | 1,20%  | 1,20%  | 1,20%  |
| Evolution PIB définitive    | 1,10%  | 1,20%  | 1,20%  | 1,20%  | 1,20%  | 1,20%  |
| Taux TVA                    | 20,00% | 20,00% | 20,00% | 20,00% | 20,00% | 20,00% |
| Taux FCTVA                  | 16,40% | 16,40% | 16,40% | 16,40% | 16,40% | 16,40% |

| Indices fiscaux                          | 2025  | 2026  | 2027  | 2028  | 2029  | 2030  |
|------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Actualisation TH                         | 1,017 | 1,018 | 1,018 | 1,018 | 1,018 | 1,018 |
| Actualisation FB habitat et industrie    | 1,017 | 1,018 | 1,018 | 1,018 | 1,018 | 1,018 |
| Actualisation FNB                        | 1,017 | 1,018 | 1,018 | 1,018 | 1,018 | 1,018 |
| Actualisation CFE, FB autres entreprises | 1,007 | 1,007 | 1,007 | 1,007 | 1,007 | 1,007 |

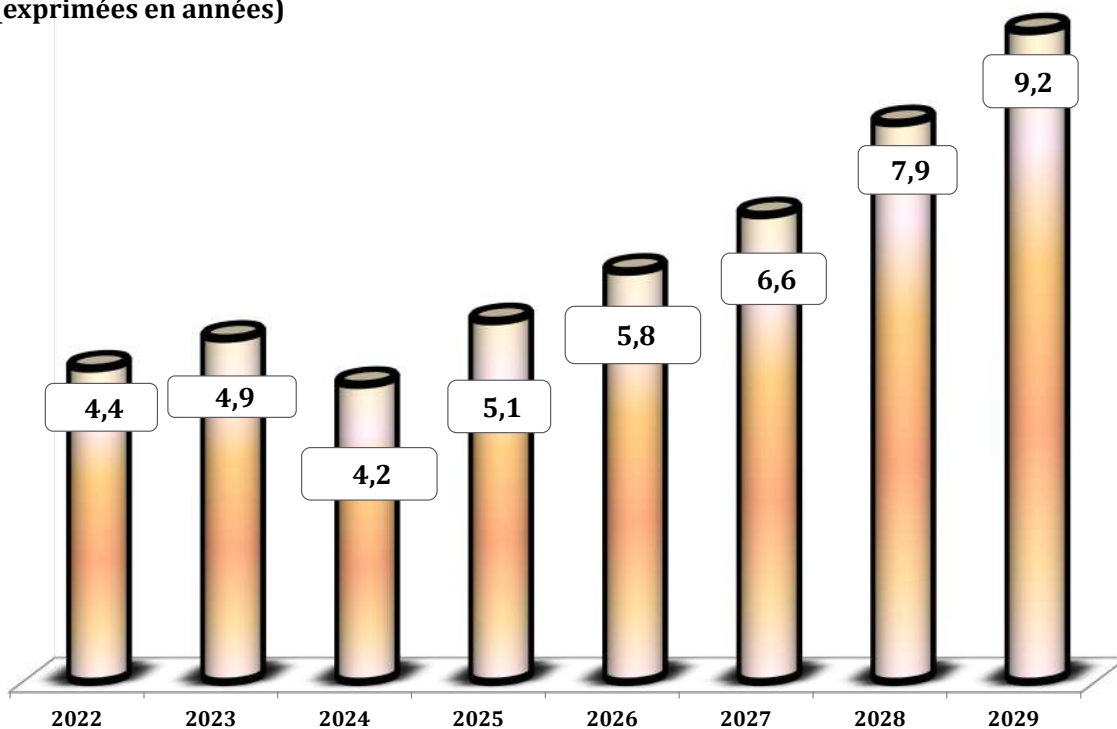
La prospective prend également en compte aucune subvention d'équilibre à verser au budget annexe déchets et 5,1M€ par an de subvention d'équilibre pour le budget annexe transport (cf. partie précédente).

Dans ce scénario, l'évolution des charges de fonctionnement courantes serait de 3 % et de 3 % pour les dépenses de personnel pour la période 2025-2029.

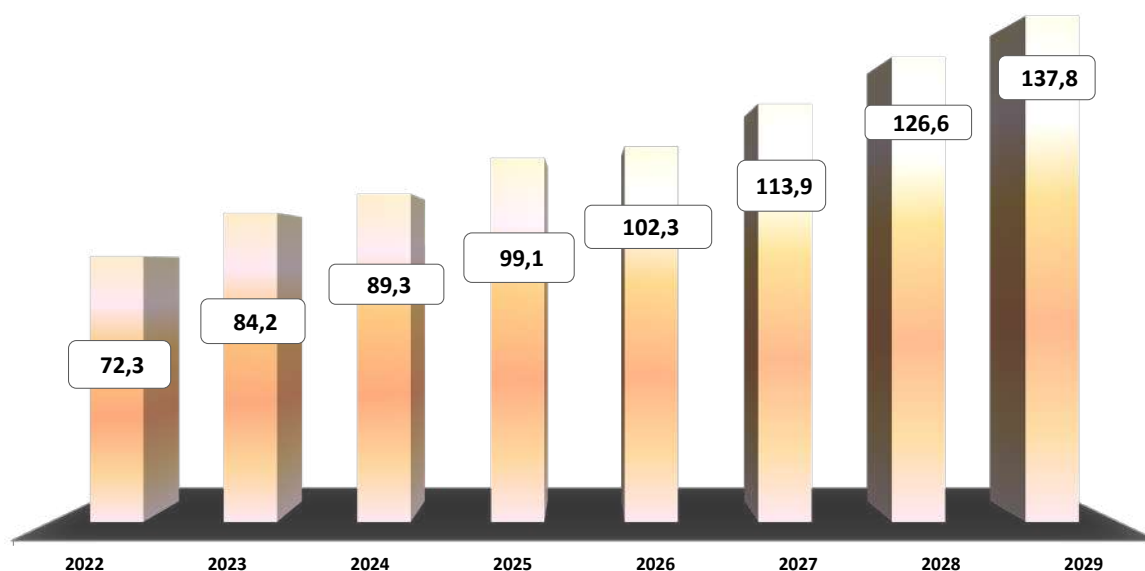
## Epargne nette (M€)



**Capacité de désendetttement  
(exprimées en années)**



**Stock dette (en M€)**



Fin 2029, et dans le cadre des hypothèses présentées, SAM présente un niveau satisfaisant de solvabilité. Le taux d'épargne brute atteindrait 15,3 %, soit un niveau supérieur au seuil d'alerte de 10 %. La capacité de désendetttement est évaluée à 9,2 années, valeur qui demeure inférieure au seuil des 12 années. L'autofinancement net régresse toutefois sous l'effet d'un recours important à l'emprunt afin soutenir une politique d'investissement soutenue. Le stock de la dette atteindrait 137,8 M€, en nette augmentation du fait du recours important à l'emprunt aux fins de financement du programme d'équipements.

A noter qu'à fin 2026, cette prospective affiche un taux d'épargne brute à 19% et une capacité de désendetttement à 5,8 années, soit des ratios meilleurs que ceux de la prospective du rapport d'orientations budgétaires 2024.

## IX. LE BUDGET SOUS LE PRISME DU CLIMAT

### ✓ INTRODUCTION

La candidature Sète agglomération méditerranéenne a été retenue pour rejoindre un accompagnement au titre d'une démarche budget climat. Cette démarche a été initiée par l'ADEME.

Une première phase de formation est intervenue lors du premier trimestre 2024 puis un accompagnement personnalisé a été proposé par un AMO très expérimenté dédié à la conduite du projet.

De plus, un réseau régional a été créé afin de partager les expériences et d'échanger les bonnes pratiques.

A ce titre, Sète agglomération méditerranéenne propose une lecture sous le prisme du climat de ses dépenses d'équipement de son budget principal 2025.

Le budget climat est un outil qui permet d'évaluer l'impact des dépenses d'une collectivité sur le climat. Il vise à orienter les décisions budgétaires vers des actions favorisant la transition écologique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Les objectifs

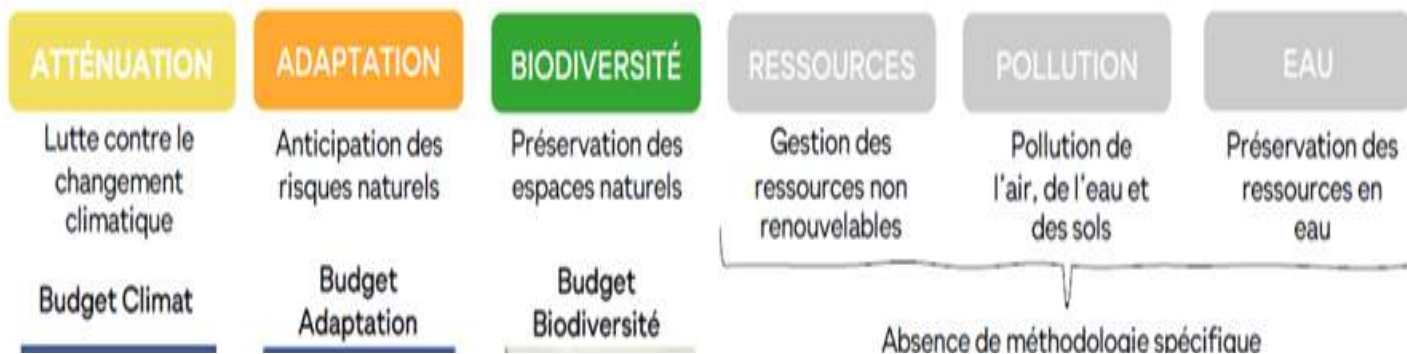


#### Les points de vigilance



Il existe plusieurs méthodes d'évaluation pour mettre en place un « budget « vert ».

Sète Agglomération Méditerranéenne opte pour la méthode dite de « **l'atténuation** » qui s'axe sur la lutte contre le changement climatique et l'émission des gaz à effet de serre.



Pour cela, la méthodologie I4CE a été développée et permet de classer tout le spectre des dépenses au travers de 13 rubriques principales ainsi que 6 rubriques transverses.

## Traitement par critères de classement : 13 rubriques

|    |                                                                             |   |                                            |
|----|-----------------------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------|
| 1  | Le bâtiment                                                                 | 1 | Les dépenses de personnel                  |
| 2  | Les transports et infrastructures de transport (hors voirie)                | 2 | Les frais de déplacement professionnel     |
| 3  | Les achats et l'entretien des véhicules                                     | 3 | Le paiement des taxes climatiques          |
| 4  | La voirie                                                                   | 4 | Le versement de subventions                |
| 5  | L'alimentation                                                              | 5 | La commande publique et les achats durable |
| 6  | L'agriculture                                                               | 6 | La compensation carbone                    |
| 7  | Action économique                                                           |   |                                            |
| 8  | Formation professionnelle                                                   |   |                                            |
| 9  | Les déchets                                                                 |   |                                            |
| 10 | Les achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques               |   |                                            |
| 11 | NTIC                                                                        |   |                                            |
| 12 | Les espaces verts                                                           |   |                                            |
| 13 | Les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et infrastructures |   |                                            |

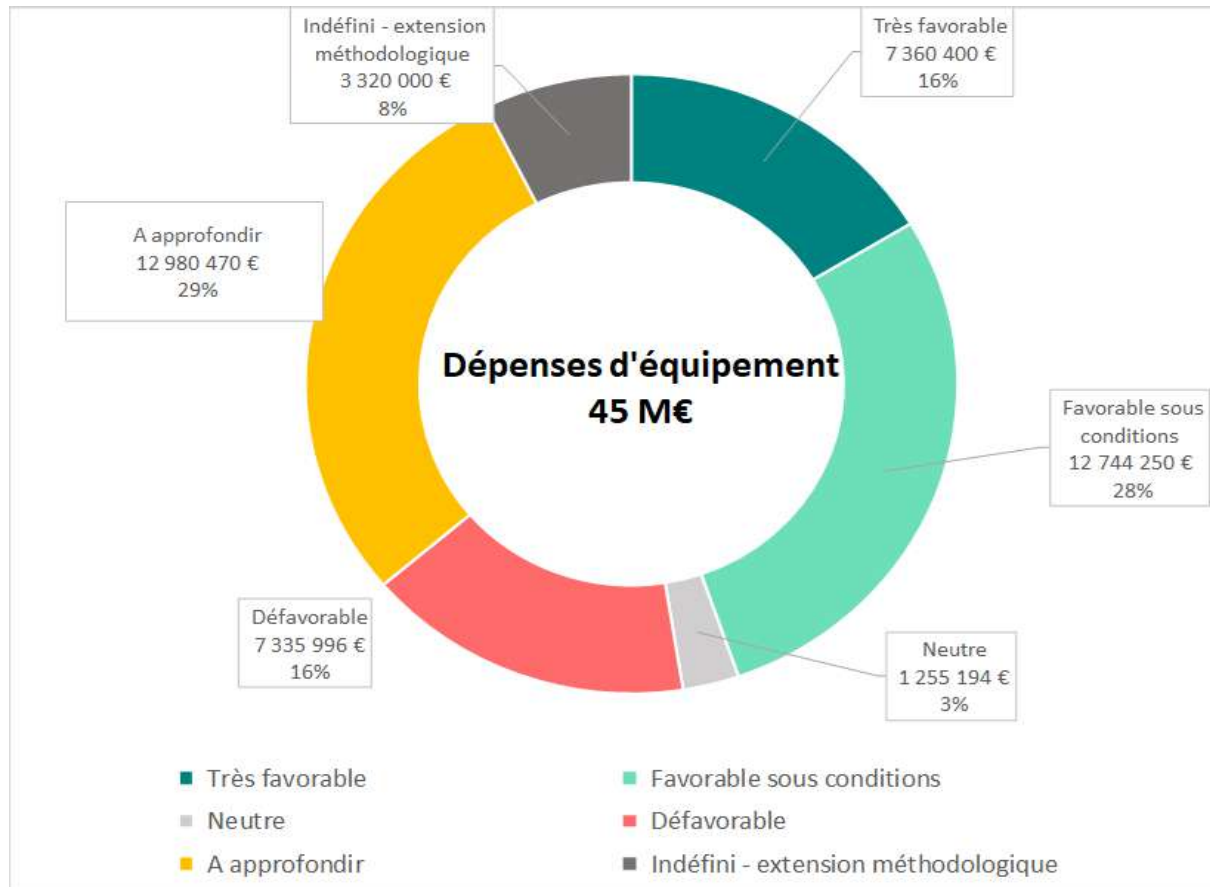
Les différentes classifications « climat » sont les suivantes :

Une évaluation climat du budget vise à **qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses** incluses dans le budget d'une collectivité. La méthode, développée par **I4CE**, consiste à réaliser une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées selon les catégories suivantes :

|                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                    |                                                                                                                                                                 |                                                                                                                            |                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>NEUTRES</b>                                                                                                                                                                                                                | <b>DÉFAVORABLES</b>                                                                                | <b>À APPROFONDIR</b>                                                                                                                                            | <b>TRÈS FAVORABLES</b>                                                                                                     | <b>FAVORABLES SOUS CONDITIONS</b>                                                                                                                           |
| Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.                                                                                                                                                   | Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives. | Dépenses ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années. | Dépenses ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatibles avec une France neutre en carbone. | Dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme. |
| <b>INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE</b>                                                                                                                                                                                                |                                                                                                    |                                                                                                                                                                 |                                                                                                                            |                                                                                                                                                             |
| Dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classable en l'état actuel des connaissances et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique. |                                                                                                    |                                                                                                                                                                 |                                                                                                                            |                                                                                                                                                             |

Le périmètre étudié est circonscrit aux dépenses d'équipement 2025 qui sont estimées à un montant de 45 M€ au budget principal.

Ces dépenses d'équipement 2025 ont été « colorées » sous le prisme du climat, ainsi, 16 % de ces projets sont considérés comme très favorables, 28 % favorables sous conditions, 29 % à approfondir, 16 % défavorables, 8 % indéfinis méthodologique et 3 % neutres.



### ✓ Détail des dépenses significatives

#### TRÈS FAVORABLES

- Les pistes cyclables Gigan / Montazin, Villeveyrac / Loupian et mas de Klé (750 K€)
- Les aides à la mobilité douce (200 K€)
- TCSP partie mobilité douce, espaces verts et voie de bus décarboné (5,6 M€)

#### FAVORABLES SOUS CONDITIONS

- Pole d'échange multimodal (5,3 M€)
- Médiathèque Balaruc les Bains (2,7 M€)
- Subventions parc privé pour travaux économie d'énergie (2 M€)
- Travaux sur bâtiment améliorant la performance énergétique (700 K€)

## NEUTRES

- Travaux sur bâtiment hors performance énergétique (500 K€)
- Aides aux entreprises (350 K€)
- Entretien voiries (150 K)

## DÉFAVORABLES

- Voies dédiées aux véhicules énergie fossile (5,9 M€)
- Acquisition de matériel informatique (500 K€)

## À APPROFONDIR

- Fonds de concours aux communes, le règlement actuel n'impose pas des critères environnementaux (2,85 M€)
- Subventions parc public (2,1 M€)
- GEMAPI (1,7 M€)
- Acquisitions foncières (2 M€)
- Participation ZAC Est secteur Nord et requalification ZAE (2,5 M€)

## INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

- Balade artistique méditerranée (1,2 M€)

### ✓ L'exemple du TCSP – RD2







ARCHIPEL DE THAU

4 avenue d'Aigues, 34110 Frontignan

<https://agglopole.fr>